

Rapport d'Orientations Budgétaires Année 2024

Présenté au Comité Syndical du SDeau50 le 8 février 2024

Le SDeau50 : historique, compétences et territoire	3
1– Préambule	4
2– Contexte national et la loi de programmation des finances publiques 2024	4
2.1 - Les perspectives d'inflation et d'évolution de l'activité économique à court terme	4
2.2 - La contribution des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise de la dépense publique	5
2.3- Les principales mesures financières de la loi de programmation des finances publiques intéressant le SDeau50 (article 7 et 16)	5
3 – Organisation budgétaire du SDeau50.....	6
3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires	7
3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence à la carte.....	8
3.3- Les principes de répartition des charges	8
3.4 - Les services du SDeau50	8
3.4.1 le service des ressources humaines	8
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)	9
3.4.3 Système d'information.....	10
3.4.4 Communication	12
4 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires	13
4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions.....	13
4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau.....	13
4.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050	13
4.1.1.1.1 – Les actions en cours.....	13
4.1.1.1.2 – Les projets 2024	15
4.1.1.1.3 – Mutualisation de l'animation des SAGE.....	18
4.1.1.2 – Démarches Aire d'alimentation de captages.....	18
4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau	20
4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50	24
5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires.....	25
5.1 – Audit de l'organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance du SDeau50	25
5.1.1 – Les prévisions d'investissements de la direction régie exploitation.	27
5.2 - Les prévisions d'investissements de la direction étude et travaux.	28
5.3 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau ».....	34
5.4 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024	35
5.4.1 - Budget annexe « compétence facultative eau »	35
5.4.2- Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte.....	35
5.4.3 - Evolution budgétaire 2020-2023	36
6- Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires	38
6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2024.....	38
6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024	39
6.3 - Etat de la dette	39
6.4 - Evolution budgétaire 2020 – 2023	40
7 - Prévisions budgétaires 2023 relatives aux ressources humaines et moyens généraux	42
7.1 – Locaux administratifs	42
7.2 - Structure des effectifs et temps de travail	42
7.3 – Masse salariale.....	43
8 – Etat annuel des indemnités des élus	46

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le SDeau50 : historique, compétences et territoire

Septembre
2012

Création du SDeau50

Des compétences obligatoires

- ▮ **Gestion durable de la ressource** : *animation des démarches « Aire d'Alimentation de Captages » – recherche en eau – suivi quantitatif et qualitatif de la ressource*
- ▮ **Sécurisation de la production d'eau potable** : *portage, promotion et appui à la mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable*
- ▮ **Appui technique sur demande de ses membres** : *études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...*
- ▮ **Veille technique et juridique**

Une compétence à la carte

- ▮ **Assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros**

Août 2015

Suppression de la compétence à la carte « assistance et maîtrise d'ouvrage du transport d'eau en gros » et **création d'une compétence obligatoire « maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros »**

Février
2016

Création d'une compétence à la carte « production par captage ou pompage, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution d'eau destinée à la consommation humaine »

Décembre
2016 à
2020

Transfert de la compétence « eau potable » de 43 services d'eau potable au SDeau50 et retrait de la Communauté d'Agglomération du Cotentin du SDeau50 – Mise en place d'une convention de partenariat renouvelée en 2022 pour une période de 3 ans

Modifications statutaires intégrant les Communautés d'agglomération et de Communes ayant pris la compétence eau potable.

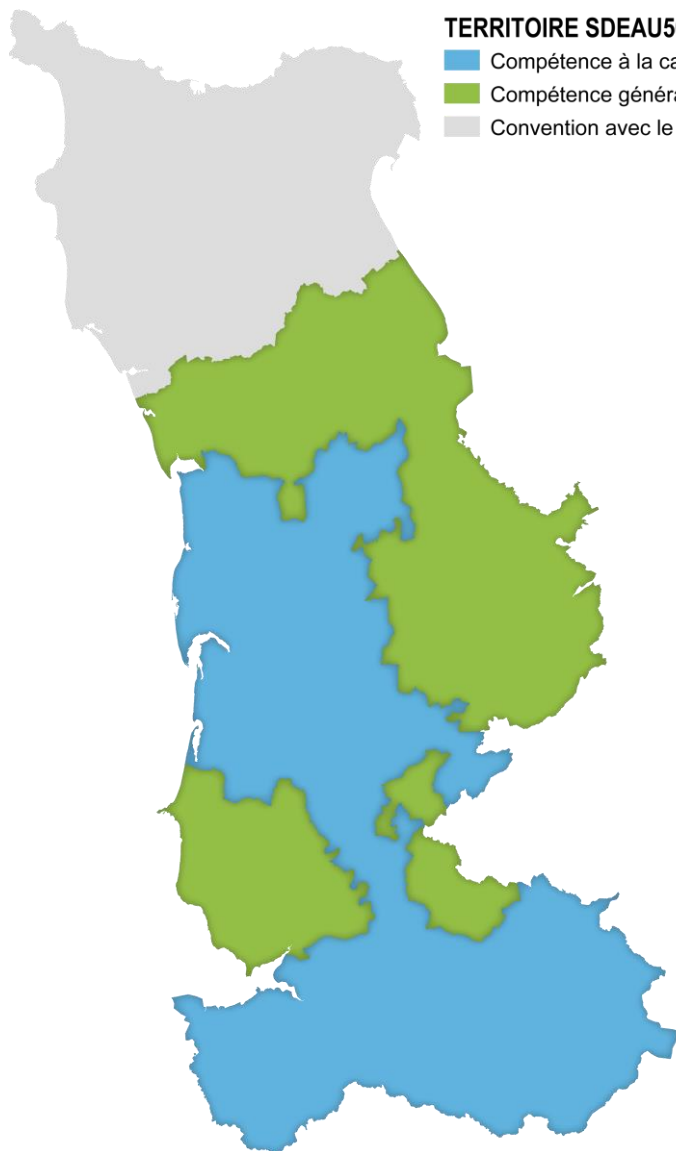
01/01/2024

Passage de 4 budgets à 2 budgets

Modification statutaires intégrant la mise en place des commissions production et distribution et la prise de la compétence assainissement

TERRITOIRE SDEAU50 2020

- Compétence à la carte
- Compétence générale
- Convention avec le SDeau



1– Préambule

Les orientations budgétaires du SDeau50 s'inscrivent nécessairement dans un contexte général.

La situation financière est en partie dépendante de mesures prises au niveau national, elles-mêmes tributaires de l'environnement géopolitique et de la conjoncture économique.

Les bouleversements intervenus ces trois dernières années, de la crise sanitaire à la crise énergétique, continuent d'impacter les finances des collectivités territoriales. Les perspectives économiques pour 2024 semblent s'améliorer avec un ralentissement de l'inflation et une diminution des prix de l'énergie mais des incertitudes demeurent.

Malgré les conséquences conjoncturelles de ces éléments sur le budget de notre Collectivité, celle-ci dispose d'une situation financière saine permettant de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement en répondant notamment au plan d'aides bonifiées de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La hausse des coûts de l'énergie, essentielle au fonctionnement des usines de traitement de l'eau, a un impact sur les factures d'eau. Cette hausse est atténuée par la compensation financière du SDEM50. Mais ce sont surtout le changement climatique et ses conséquences sur la disponibilité de l'eau en France qui font craindre une envolée des prix. Aussi, des investissements seront nécessaires pour réduire les fuites et en parallèle, se profilent de nouvelles réglementations imposant des traitements supplémentaires de l'eau pour mieux la dépolluer.

Selon les estimations de France Eau Publique, le prix de l'eau pourrait doubler d'ici 2030.

Au niveau du SDeau50, nous avons pu constater un impact de la crise sanitaire d'environ 1.9M€ sur notre autofinancement en 2022 et en 2023.

De ce fait, les budgets annexes 2024 doivent être appréhendés avec prudence au regard des éléments suivants :

- Les recettes de vente d'eau ont plutôt tendance à baisser du fait de la diminution des volumes consommés.
- Certaines charges d'exploitation sont plutôt inflationnistes comme l'énergie, les réactifs, les carburants, le jeu des formules des révisions de prix appliquées sur nos contrats de gérance, et la passation des nouveaux marchés de prestation et de concession publique. Les révisions de prix appliquées sur les contrats de délégation sont répercutées directement à l'abonné.
- Les incertitudes énergétiques et économiques avec les répercussions sur le coût des projets d'investissement.
- Un recours à l'emprunt qui va se renchérir avec la hausse des taux d'intérêt.

L'effet ciseau entre les recettes et les dépenses, constaté en 2022 2023, sera aussi le socle pour les prévisions 2024.

Le budget 2024 du SDeau50 sera marqué avec une nouvelle structuration budgétaire puis élaboré sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes de recettes, avec la volonté de contenir les effets de ce contexte inflationniste sur nos dépenses de fonctionnement.

2– Contexte national et la loi de programmation des finances publiques 2024

2.1 - Les perspectives d'inflation et d'évolution de l'activité économique à court terme

Selon le cabinet Exfilo, en 2023, la croissance du PIB serait ramenée à +1%, pénalisée par la politique monétaire. Elle serait principalement soutenue par la consommation des ménages, l'investissement des ménages et des entreprises reculant. En moyenne annuelle, l'inflation est attendue pour 2023 à +4,2%.

Pour 2024, la croissance du PIB est estimée à +1,6%, et l'inflation hors tabac à 3,0%. La loi de programmation des finances publiques souligne l'incertitude élevée, notamment du fait du conflit en Ukraine et des évolutions des prix de l'énergie.

En matière de déficit public, la loi de programmation des finances publiques prévoit un déficit de 4,5% du PIB pour 2024, puis 4% en 2025, avant une réduction plus marquée à compter de 2023.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les projections de l'Etat sur l'évolution du déficit public sont donc basées sur une réduction des dépenses des collectivités territoriales (réduction des dépenses permettant la réduction du recours à l'emprunt et donc le désendettement), marquée en particulier à partir de 2026 : avec le cycle électoral, l'Etat s'attend à une forte réduction des dépenses, dont les dépenses d'investissement, pour les années 2026-2027.

2.2 - La contribution des collectivités territoriales à l'effort de maîtrise de la dépense publique

Le projet de loi de programmation des finances publiques souligne que les collectivités territoriales devront contribuer à l'effort de réduction du déficit public, tout en précisant que les modalités concrètes de participation sont en cours d'élaboration en concertation avec elles.

La participation générique sera au travers des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement, comme dans la dernière loi de programmation des finances publiques, avec une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 0,5% inférieure à l'inflation hors tabac.

Le projet de Loi de programmation des finances publiques rappelle, en son article 16 :

« I. – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
II. – À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement. »

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes.

2.3- Les principales mesures financières de la loi de programmation des finances publiques intéressant le SDeau50 (article 7 et 16)

ARTICLE 7 de la PLF 2024 : ZONES FRANCE RURALITES REVITALISATION

Les dispositifs de Zones de revitalisation rurale (ZRR), bassins d'emploi à redynamiser (BER) et zones de revitalisation des commerces en milieu rural (ZORCOMIR), arrivent à échéance fin 2023. Cet article vise à fusionner ces trois dispositifs dans un zonage unique, dénommé **France Ruralités Revitalisation**. Ce nouveau dispositif est établi à l'échelon intercommunal, et entrera en vigueur le 1er juillet 2024. D'ici là, soit jusqu'au 30 juin 2024, les dispositifs actuels ZRR, BER, ZORCOMIR sont maintenus et prolongés

Ce dispositif jouera sur le taux de subvention attendu pour le financement des investissements 2024.

ARTICLE 16 de la PLF 2024 : REFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Cet article propose de réformer les redevances des agences de l'eau à compter du 1er janvier 2025, avec pour objectif d'augmenter leurs ressources pour financer les mesures du « plan eau » annoncé le 30 mars 2023 par le président de la République (53 mesures pour répondre aux enjeux de sobriété des usages, de qualité et disponibilité de la ressource).

La réforme des redevances des agences de l'eau repose sur quatre principes :

1. La création de deux redevances sur la consommation d'eau potable dues par les usagers en fonction de leur consommation, et de deux redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et d'eaux usées ; dues par les communes ou groupements, déterminés en fonction du taux de fuite sur le réseau et de la programmation d'actions visant à améliorer les performances des réseaux. Ces trois taxes interviennent en substitution des redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, qui seront supprimées ;
2. Renforcement de la redevance pour pollution diffuses, portant sur les produits phytopharmaceutiques, par indexation sur inflation ;

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

3. Relèvements des tarifs plafonds et imposition de tarifs seuils pour la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, dans un objectif d'incitation à un meilleur comptage des prélèvements et d'une tarification pollueur – payeur plus marquée. Les tarifs sont indexés sur l'inflation.
4. L'encadrement tarifaire et les tarifs de chacune des redevances des agences de l'eau seront indexés sur l'inflation.
- Interrogée à ce sujet, l'AESN organisera une réunion d'information avant l'été 2024.

SYNTHÈSE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES PROPOSÉE PAR LE PRÉSENT ARTICLE

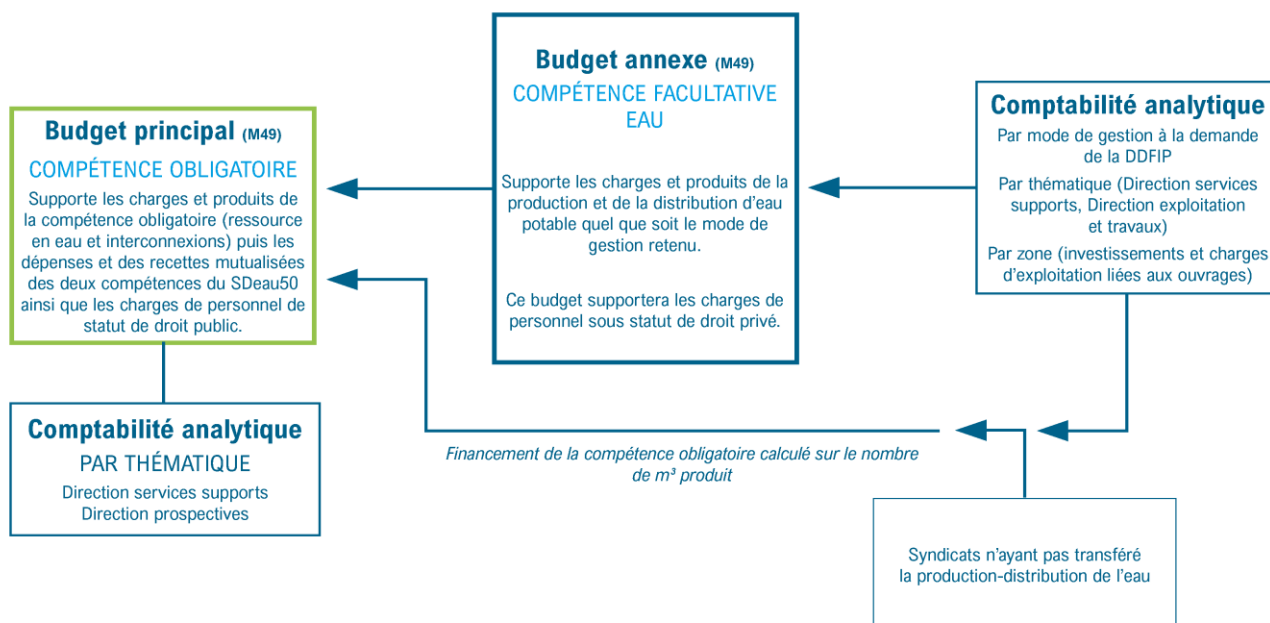
Nom de la redevance	Article correspondant du code de l'environnement	Nom de la redevance	Article correspondant du code de l'environnement
Avant la réforme		Après la réforme	
Redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique	L. 213-10-2	Redevance pour pollution d'origine non domestique des industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées	L. 231-10-2
		Redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage	L. 213-10-3
Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	L. 213-10-3	Redevance sur la consommation d'eau potable	L. 213-10-4
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	L. 213-10-5	Redevances pour la performance des réseaux d'eau potable	L. 213-10-5
		Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	L. 213-10-6
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	L. 213-10-9	Sans changement	
Redevance pour pollutions diffuses	L. 213-10-8		
Redevance pour protection du milieu aquatique	L. 213-10-12		
Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage	L. 213-10-10		
Redevance cynégétique	L. 423-21-1		

3 – Organisation budgétaire du SDeau50

A compter du 1^{er} janvier 2024, l'organisation financière est construite suivant le schéma suivant :

- Un budget principal supportant les charges et les produits de la compétence obligatoire (article 6.2) liés à la ressource en eau, aux interconnexions et aux études prospectives, les charges mutualisées aux deux compétences dont les charges de personnel de droit public. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collège « compétence obligatoire » et « compétence à la carte »).
- Un budget annexe « compétence facultative eau » supportant les charges et les produits de la compétence à la carte (article 6.3 des statuts) - production et distribution de l'eau potable quel que soit le mode de gestion retenu

et les charges de personnel sous statut de droit privé. (Budget voté et suivi par le comité syndical – collègue « compétence à la carte »).



3.1- Le budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires (6.2)

Le budget principal supporte les charges et les produits mutualisées

- Les charges à caractère général liées spécifiquement au fonctionnement du siège (location des locaux, électricité, frais d'entretien, véhicules...) et certaines charges mutualisées avec la compétence à la carte (assurances, moyens informatiques, logiciels et SIG).
- Les charges liées à l'ensemble du personnel du SDeau50, hors charges liées au personnel de droit privé affecté 100% régie et refacturées au budget annexe compétence facultative eau correspondant à leurs missions
- Les indemnités des élus
- Le remboursement de charges de fonctionnement et de personnel par le BA « compétence facultative eau ».
- Les subventions des Agences de l'Eau (Seine Normandie et Loire Bretagne) pour les postes en charge des actions de protection de la ressource en eau

Le budget principal supporte les charges et les produits de la compétence obligatoire

- Les études et travaux liées aux compétences obligatoires (gestion durable de la ressource et sécurisation de la production d'eau potable).
- Les achats et ventes d'eau correspondant aux échanges d'eau effectués à partir des interconnexions structurantes (hors échanges à volumes équilibrés pour assurer les débits sanitaires).
- Les charges de personnel affectées à la compétence obligatoire et aux charges à caractère général. Les charges de personnel correspondant à l'équivalent de 12.6 ETP dont 5.45 ETP de poste d'ingénieur, 2.82 ETP de poste de technicien et 4.33 ETP postes administratifs.
- Le financement des participations aux connexions secondaires de sécurisation définies dans le schéma départemental et dont la réalisation est portée par les collectivités concernées

de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Les charges et recettes liées aux prestations que le SDeau50 effectue pour ses membres.
- Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le financement des études et travaux.

Ce budget principal voué à l'exercice des compétences obligatoires est alimenté par une participation des membres du SDeau50 sous la forme d'une redevance au m³ produit et, pour une très faible proportion, par les recettes provenant des prestations payées par les membres qui les sollicitent sur la base de coûts journaliers fixés par le comité syndical.

3.2- Un budgets annexe voués à l'exercice de la compétence facultative eau (6.3)

- Budget annexe « régie exploitation » regroupant l'ensemble des charges d'exploitation des services gérés en régie ou gérance et le budget annexe « service eau » regroupant l'ensemble des charges liées à l'investissement de l'ensemble des services quel que soit leur mode de gestion (régie, gérance, délégation) fusionnent à compter du 1^{er} janvier 2024 pour constituer un seul et même budget annexe de la compétence facultative eau.

Ce budget annexe a pour recette principale les ventes d'eau et des subventions de l'AESN.

Les orientations budgétaires du SDeau50 pour l'année 2024 sont examinées de façon individualisée pour chacune des compétences exercées.

3.3- Les principes de répartition des charges

Le budget principal supporte plusieurs types de charges mutualisées : charges salariales de droit public, frais de fonctionnement dont le paiement est centralisé (assurances, frais d'hébergement logiciel finances et ressources humaines, réseau informatique, téléphonie etc...), indemnités des élus.

Pour les orientations budgétaires 2024 les principes de répartition des charges entre les budgets sont conformes aux délibérations du comité syndical fixant le mode de répartition :

- Délibération OC2020-11-27-11 concernant la clé de répartition des charges à caractère général (45 % compétence obligatoire et 55 % compétence facultative)
- Délibération OC2023-12-14-08 concernant les charges de personnel- remboursement entre budgets - affectation.

3.4 - Les services du SDeau50

3.4.1 le service des ressources humaines

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de nombreuses formations afin notamment de mettre à jour les habilitations des agents, de leur permettre de travailler en sécurité et de développer les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Durant cette année, plusieurs recrutements ont été menés afin de pourvoir les postes vacants au 1er janvier de l'année : poste d'ingénieur ressource en eau, poste de technicien ressource en eau (une partie de l'année), poste d'agent d'exploitation de la régie, recrutement d'un apprenti agent d'exploitation, poste de chargé d'opération secteur sud.

En 2023 afin d'améliorer la gestion du personnel, les différents modules du logiciel métiers ont été déployés : gestion de la formation, gestion de absences, gestion du tableau des effectifs, gestion des visites médicales, gestion des compétences acquises lors des formations (suivi des habilitations) et des outils en ligne de suivi et de validation des astreintes et heures supplémentaires ont été mis en place.

La fin de l'année a été marquée par de nombreuses absences de personnel de longue durée qui vont se poursuivre une partie au moins de l'année 2024 et nécessite de prévoir des remplacements.

L'année 2024 sera quant à elle consacrée à la poursuite des recrutements sur les postes encore vacants, recrutements toujours difficiles du fait de la technicité des postes du SDeau50. Suite au départ d'une des deux gestionnaires ressources humaines, la répartition des missions entre les deux postes a été revue et un poste de catégorie C a été créé en lieu et place d'un poste de catégorie B afin de recruter un agent ayant l'expérience des paies de droit privé. L'objectif est de reprendre en interne la réalisation des paies de droit privé actuellement confiées au Centre de gestion du Finistère, à un coût en constante augmentation. En effet, le départ d'agent fonctionnaire de la régie d'exploitation, un agent de droit privé est recruté à la place.

Un nouvel outil de gestion des frais de mission sera déployé afin d'en optimiser la gestion. L'objectif de 2024 sera de préparer la reprise de l'élaboration des salaires de droit privé en interne au 1er janvier 2025 afin de ne plus avoir de prestations à payer en externe.

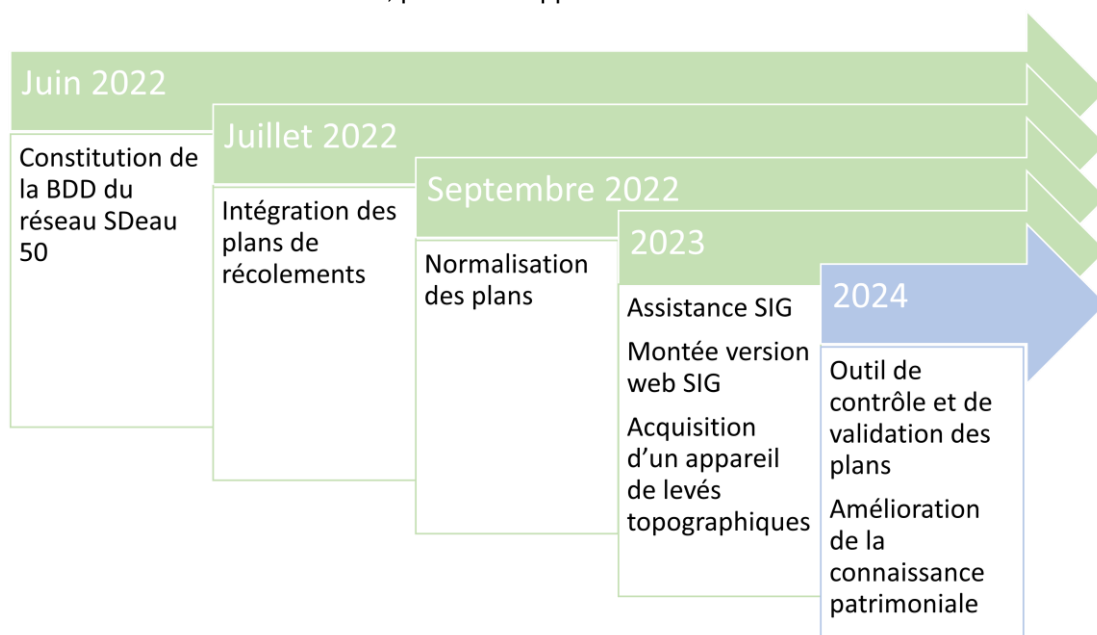
3.4.2 Système d'information Géographique (SIG)

Dans le cadre de ses compétences obligatoires et à la carte le SDeau50 doit gérer et valoriser un vaste patrimoine et répondre à des obligations réglementaires (réponses aux DT-DICT, précision en Classe A).

De fait, la mise en place et l'actualisation d'un SIG apparaît incontournable pour mener à bien ces missions et aider aux stratégies de renouvellement du patrimoine.

Comme présenté ci-après, deux grandes phases sont nécessaires au bon fonctionnement du SIG :

- Améliorer la connaissance patrimoniale, pour consolider l'existant
- Faire évoluer l'environnement métier, pour développer de nouveaux outils

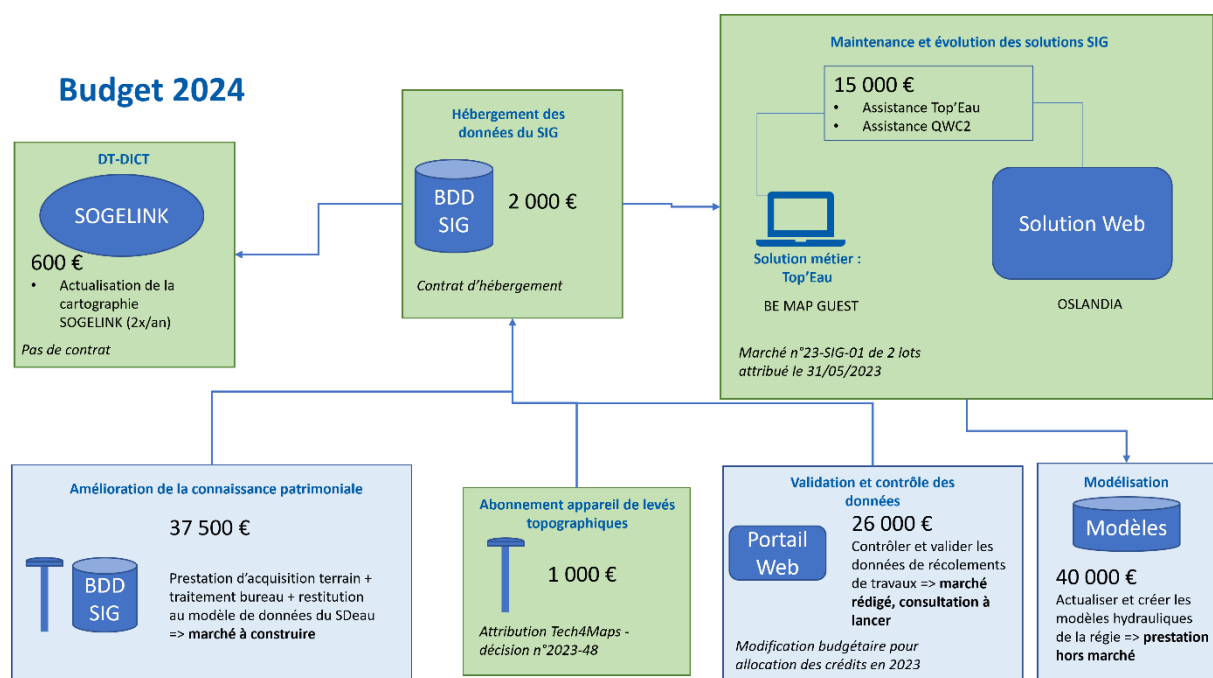


Plusieurs actions ont été menées en 2023 pour répondre à ces besoins :

- Mise en place d'une assistance pour maintenir et faire évoluer les solutions SIG (métier et web)
- Montée de version de la solution web QWC2, permettant de créer des cartes web
- Acquisition d'un appareil de levés de précision centimétrique afin d'améliorer la précision du réseau

Afin de poursuivre et d'améliorer ces actions, deux projets seront lancés en 2024 :

- Acquisition d'une solution de contrôle et de validation des plans de récolement
- Prestation de levé/détection du réseau (avec recalage de la base de données)



3.4.3 Système d'information

L'année 2023 a été marquée par de nombreux évènements concernant les systèmes d'information.

- Mutation des infrastructures, montée en charge du support, schéma directeur des systèmes d'information.

Grace aux actions menées conjointement par les services du SDeau50 et la société BearingPoint pendant l'élaboration du Schéma directeur, une feuille de route 2024-2026 a été rédigée, un plan de charge et les masses budgétaires y sont également associés.

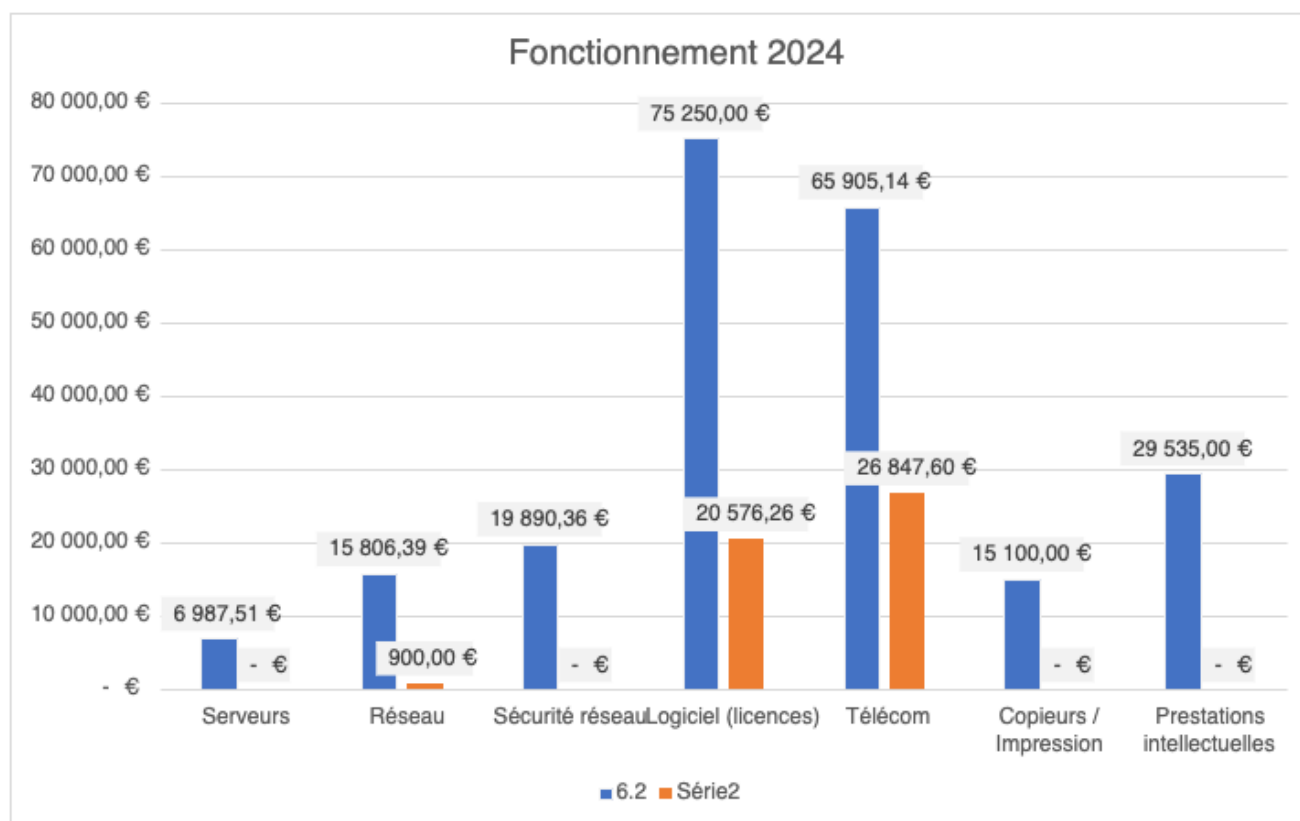
Les grandes orientations sont les suivantes pour le pôle Service Informatique :

- Sortir du mode « pompier » pour que le service Système d'information devienne un Opérateur de confiance orienté processus
- Consolider les infrastructures informatiques sur les systèmes administratifs
- Créer un vrai système d'information pour le domaine industriel
- Mettre en place une politique de sécurité adaptée à nos activités

Pour atteindre ces objectifs, 24 projets de restructuration du pôle Service Informatique, des services informatiques, des processus, de sa gouvernance et des applications métiers sont envisagés sur 3 ans dont 16 débuteraient en 2024 avec les objectifs suivants :

- Restructuration et réorganisation du pôle Service Informatique, de ses processus et des services
- Refonte de la téléphonie fixe
- Refonte des infrastructures techniques informatiques (renouvellement, déménagement, consolidation)
- Augmentation significative du niveau global de sécurité des Services Informatiques

Fonctionnement

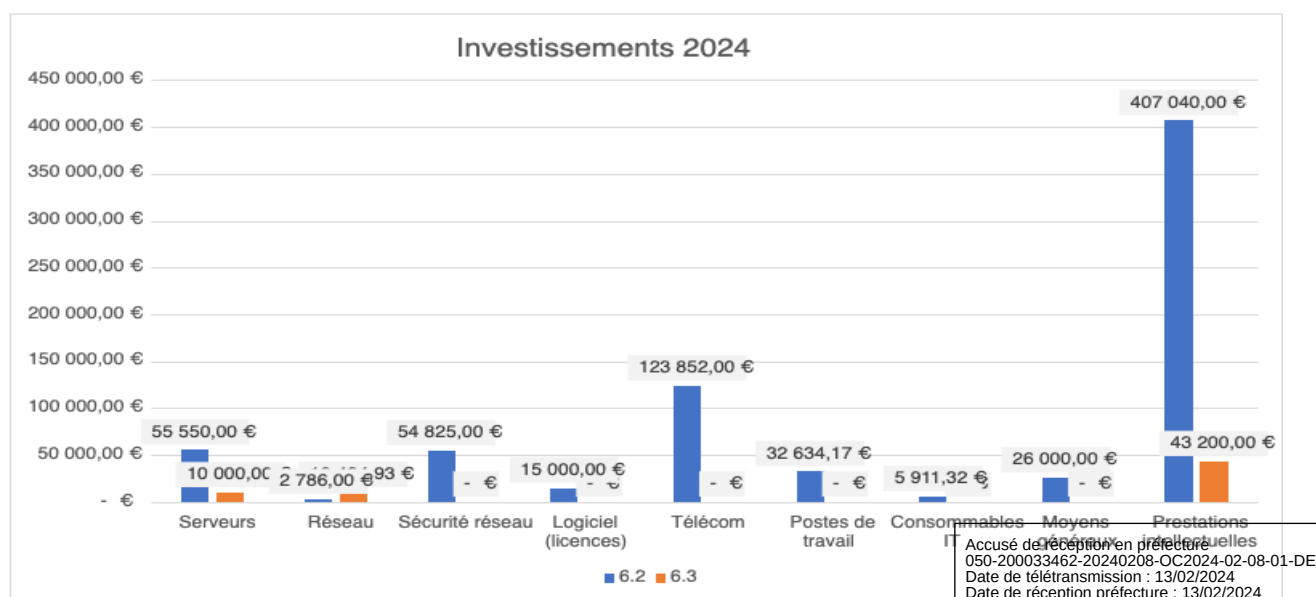


Les principales dépenses liées aux logiciels métier et aux télécoms ne sont pas nouvelles. On peut noter une augmentation globale du budget fonctionnement d'environ 15% par rapport à 2023.

Pour la partie fonctionnement, une part significative des dépenses est attribuée aux logiciels, en particulier pour les contrats de maintenance des applications métier telles que INCOM et Nogema, ainsi que CIRIL pour les ressources humaines et la comptabilité.

La dépense la plus conséquente est liée à la gestion des abonnés, représentant 41% du total. La dépense suivante, à hauteur de 25%, est dédiée aux moyens généraux, avec une attention particulière pour la suite FAST (utilisée pour les processus de signature électronique, la gestion des assemblées et la dématérialisation) et CIRIL (pour les RH et les finances).

Investissements



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le plus important secteur de dépense se situe au niveau des prestations intellectuelles. C'est un indispensable pour être en mesure d'avancer rapidement sur les thématiques soulevées par le schéma directeur.

L'essentiel des investissements est alloué à des études et services intellectuels, conformément au Schéma directeur initié en 2023, se concrétisant par une série de projets (24 au total, avec 14 prévus pour 2024). Le projet le plus conséquent est la mise en œuvre d'un outil de gestion de chantiers, représentant 23% du budget alloué aux services intellectuels. Son but est d'améliorer le suivi opérationnel des chantiers, la gestion de l'avancement et la gestion financière, tout en aidant à formaliser les processus métier, définir les besoins organisationnels, étudier les solutions et leur mise en application.

Les améliorations attendues sont une meilleure gestion et avancement des travaux : respect des échéances, maîtrise des coûts, optimisation de l'organisation temporelle et des projets. Ce projet est piloté par la direction Études et travaux.

Le deuxième projet en importance concerne l'accompagnement pour la migration de notre solution de téléphonie fixe (16%). Notre système actuel arrive en fin de contrat et doit être réévalué dans le cadre d'un marché public, avec l'objectif d'accroître la fiabilité, la flexibilité de configuration, d'administration et les fonctionnalités, notamment pour le télétravail et la mobilité.

La troisième dépense la plus significative est relative au SDSI lui-même, initié en 2023 mais facturé en 2024 (14%).

Les autres services intellectuels prévus pour 2024 concernent surtout les systèmes d'information avec des projets d'accompagnement pour la définition des processus, l'organisation du service SI, et une attention particulière accordée aux infrastructures, en particulier la sécurité des systèmes d'information des usines.

Enfin, ci-après l'évolution des masses financières pour les systèmes d'information dans les prochaines années :

	2024	2025	2026
Récurrent	276 798,26 €	273 484,39 €	340 410,53 €
Investiss	787 233,41	655 962,96 €	569 327,96 €
Total	1 064 031,28 €	929 447,35 €	909 738,49 €

L'investissement ralenti car concentré en 2024, mais le fonctionnement évolue à la hausse en raison de l'augmentation des contrats de maintenance et d'acquisition de nouveaux logiciels et matériel qu'il faut maintenir en condition opérationnels.

3.4.4 Communication

Les actions 2024 concernent :

1. Travaux courants :

- Appui aux services dans le cadre de la production de leurs supports de communication imprimés ou numériques.
- Appui aux services dans le cadre de leur communication interne / externe (newsletters, conférences de presse...).
- Travaux de communication courants (publications sur le site, supports divers...).

2. Actions et projets :

- Suivi des ateliers pédagogiques, animés par le collectif GRAINE, dans les écoles autour de la consommation d'eau potable (incitation aux économies d'eau) ; action lancée en 2023 par le service ressource en eau (PGRE / Manche Horizon 2050).

Poursuite du programme des visites des usines par les scolaires du CP aux CM2. Action liée à la production centre et sud.

- Participation et / ou organisation des visites des usines en collaboration avec d'autres services

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Bilan et évolution de la campagne de communication « grand-public » sur les économies d'eau. Objectif : continuer la campagne de sensibilisation du public sur la consommation d'eau potable pour la saison estivale 2024. Action liée au service ressource.
- Autres actions liées aux changements et évolutions au sein de l'organisation du Syndicat.

3. Événementiel :

- Organisation et / ou participation aux différents événementiels.
- Organisation de la participation du SDeau50 au CGLE 2024.

4 – Budget annexe « compétences obligatoires » - Orientations budgétaires

4.1 - Description des actions engagées et des nouvelles actions

4.1.1 - Les actions liées à la gestion de la ressource en eau

Les actions liées à la gestion de la ressource en eau concernent les actions menées dans le cadre de la gestion quantitative (PGRE) et sa gestion qualitative (démarche AAC) de la ressource.

Par ailleurs, la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin s'intègre dans ces actions. Celle-ci a été renouvelée le 28 octobre 2022 et court jusqu'au 31 décembre 2026.

4.1.1.1 – Plan de gestion de la ressource en eau - H2ORIZON Manche 2050

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le comité syndical du SDeau50 a décidé de prendre en compte le volet changement climatique dans le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) en y intégrant le plan de gestion de la ressource en eau pour l'eau potable (PGRE) initié par le Préfet de la Manche en 2018.

La répétition des sécheresses des dernières années met en évidence la nécessité de mener une réflexion à l'échelle départementale afin d'anticiper une gestion de la ressource adaptée aux conséquences du changement climatique.

L'année 2022 a été marquée par la mise en œuvre de la feuille de route.

La feuille de route définie pour les prochaines années s'organise autour des 3 thèmes suivants. :

- Quels besoins en eau en 2050 ?
- Quelles ressources en 2050 ?
- Quelles gestions de la ressource ?

4.1.1.1.1 – Les actions en cours

H2ORIZON Manche 2050 Action 15 : La participation à l'étude « rivages normands 2100 »

Les nappes d'eau du Centre Manche constituant une ressource en eau essentielle pour le département, le SDeau50 a décidé en 2019 de s'associer à l'étude menée par la DREAL Normandie et l'université de Rennes afin de modéliser l'impact de l'élévation du niveau marin lié au changement climatique sur la qualité de ces ressources. (Analyse du risque de salinisation des aquifères)

La participation financière est fixée à 8000 €/an pendant 5 ans.

Après la présentation des premiers résultats, il apparaît la nécessité de poursuivre pour 2 années supplémentaires le programme de recherche. A cet effet, le SDeau50 a augmenté sa participation de 10 500 €.

H2ORIZON Manche 2050 Action 10 : Le développement du suivi de la ressource en eau

Le SDeau50 a engagé en 2019 la mise en place d'un outil de suivi hydrogéologique permettant de suivre en temps réel le niveau des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Le bilan en 2024 sur période 2019-2024 est estimé à 76 000 €)

Accusé de réception en préfecture
050-20033402-20240208-13-2024-02-00-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Les différentes étapes de mise en œuvre sont les suivantes :

- 2019 : Acquisition du logiciel, rattachement des piézomètres BRGM, des piézomètres du Centre Manche et des stations de jaugeage de la DREAL
- 2020 : Intégration des données météorologiques dans la base de données
- 2021 : Intégration d'un module de prédiction/prévision des niveaux des nappes (10 piézomètres) et débits des cours d'eau (18 limnimètres) – Montant de 84 000 € HT pour 3 ans – compris dans l'appel à projet « innovation pour la gestion de l'eau » (voir 3.1.1.1.2).
- 2022 : Mise en place de nouveaux piézomètres et intégration des premiers forages dans la supervision

H₂ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes

Sur les 40 millions de m³/an d'eau prélevés par les collectivités pour assurer la production d'eau potable, 10 millions proviennent des aquifères des bassins cénozoïques du Centre Manche (Sainteny-Marchésieux, Lessay, Saint Sauveur et Merderet).

Les connaissances structurales, sédimentaires et stratigraphiques sont très variables d'un bassin à un autre et ne permettent pas d'avoir une vision précise de la géométrie et du remplissage sédimentaire de ces bassins. Ces éléments sont capitaux pour pouvoir définir les volumes exploitables pour l'alimentation en eau potable en minimisant l'influence sur le milieu naturel.

Cette action a été basée sur la poursuite en 2023 :

- D'une thèse portée par l'Université de Caen et le SDeau50 qui s'étalera d'octobre 2022 à décembre 2025. Cette thèse dont le titre est « *Les bassins sédimentaires cénozoïques du Cotentin : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques* ». Elle aura pour objectif de « *réaliser une synthèse des forages et de plus rares affleurements afin de reconstituer les géométries sédimentaires dans les bassins cénozoïques et leur évolution structurale, dans un cadre stratigraphique bien défini. Il s'agit à la fois de détailler les relations géométriques entre les formations cénozoïques et leurs relations avec le substratum et les bordures armoricaines de ces bassins* ». Elle s'attachera particulièrement aux aspects suivants :
 - Cadre structural et origine des bassins cénozoïques,
 - Géométrie des remplissages sédimentaires de ces bassins,
 - Les déformations cénozoïques,
 - Les implications hydrogéologiques.

De plus, le SDeau50 participe et finance des études portées par le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin afin d'étudier l'influence des prélèvements sur le milieu naturel (**6 000 € non subventionné reportés en 2024**)

H₂ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles

En complément de l'étude menée en 2020-2021 sur les bassins versant du Sud Manche, il a été dupliqué celle-ci sur les bassins versants de la Vire, de la Taute et de la Divette. Un partenariat avec le BRGM et le Conseil Départemental du Calvados est ainsi mis en place et devrait aboutir à une présentation des résultats au premier trimestre 2024.

Le comité syndical a validé le 8 novembre 2023 la poursuite de ces études en 2024 sur le bassin de la Sienne en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne et le BRGM.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 17 : Economie d'eau sur le réseau

Les tensions sur la ressource se produisent en période estivale quand la ressource est la plus faible et où la consommation est la plus forte. Il est donc primordial qu'une information et des actions de prévention soient menées

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

auprès des particuliers et notamment sur les sites de fortes concentrations touristiques. Il a donc été réalisée une opération de communication selon le protocole suivant. **(10 000 € non subventionnés)**

Campagne de communication pour LA SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU

PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

1

LES ABONNÉS

OBJECTIF : communiquer sur les économies d'eau auprès des abonnés du SDeau50.

SUPPORTS :

. Flyers / affiches joints avec les factures.
. Relais auprès des collectivités adhérentes (mairies...).

PÉRIODE :

. Toute l'année.

2

LES ENFANTS / FAMILLES

OBJECTIF : à travers une communication orientée vers les scolaires, sensibiliser les enfants aux économies d'eau et faire entrer le sujet dans les familles.

ACTION N°1 :

ATELIERS PROPOSÉS AUX ÉCOLES

En partenariat avec les associations animatrices, proposer des ateliers ludiques et pédagogiques pour présenter le ressource en eau et inciter aux économies.

ACTION N°2 :

VISITES DES USINES

Sites principaux : usines de Quettreville/Sienne (centre Manche) et de Saint-Aubin-de-Terregatte (sud Manche). Profiter de la visite des usines par des groupes scolaires pour animer une sensibilisation aux économies d'eau.

PÉRIODE :

. Année scolaire.

3

LES TOURISTES

OBJECTIF : la période estivale correspond à une forte augmentation de la demande en eau potable alors que la ressource disponible est déjà impactée par le changement climatique : communiquer auprès des estivants et des sites d'hébergement sur l'importance des économies d'eau.

SUPPORTS :

. Flyers, affiches et signalétique destinée aux points de consommation d'eau.
. Relais auprès des sites qui accueillent les estivants : offices de tourisme, campings, hôtels...

PÉRIODE :

. Période estivale.

4.1.1.1.2 – Les projets 2024

Le programme envisagé pour 2024 est le suivant :

H₂ORIZON Manche 2050 Action 9 : Amélioration des connaissances pour lever les incertitudes

Les bassins du Centre Manche sont situés en dessous de sites naturels remarquables (PNR des Marais du Cotentin et du Bessin). Ainsi, il est primordial d'assurer un suivi de l'influence des prélèvements sur ce milieu. A cet effet, pour la période 2015-2020, le SDeau50 avait porté une étude de suivi floristique des sites de prélèvements (Bassin de Sainteny et Bassin de Saint Sauveur). Il est proposé de relancer ce suivi sur ces mêmes sites pour les 5 prochaines années **(30 000 € HT non subventionné soit 6 000 €/an)**.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 13 : Impact du changement climatique sur les eaux superficielles

En complément des études menées en 2020-2023, le comité syndical a validé le 8 novembre 2023 la poursuite de ces études en 2024 sur le bassin de la Sienne en partenariat avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sienne et le BRGM **(100 000€ HT subventionné à 90%)**.

H₂ORIZON Manche 2050 Action 23 : Redéfinir les ressources à solliciter

La sécheresse 2022 et les premières études menées à l'action 13 montrent que plusieurs secteurs sont et seront sensibles au changement climatique et présenteront des difficultés pour maintenir des capacités de production en adéquation avec les besoins (Sélune amont, Vire). Il est donc proposé de mener des études pour remettre en service d'anciens ouvrages **(montant 50 000 € HT subventionné à 50 %)**.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

H2ORIZON Manche 2050 Actions 4 et 8 : appels à projet « innovation pour la gestion de l'eau » : Montant 437 000 € HT subventionné à 80 %.

La figure ci-dessous rappelle pour mémoire la configuration théorique de l'outil prédictif

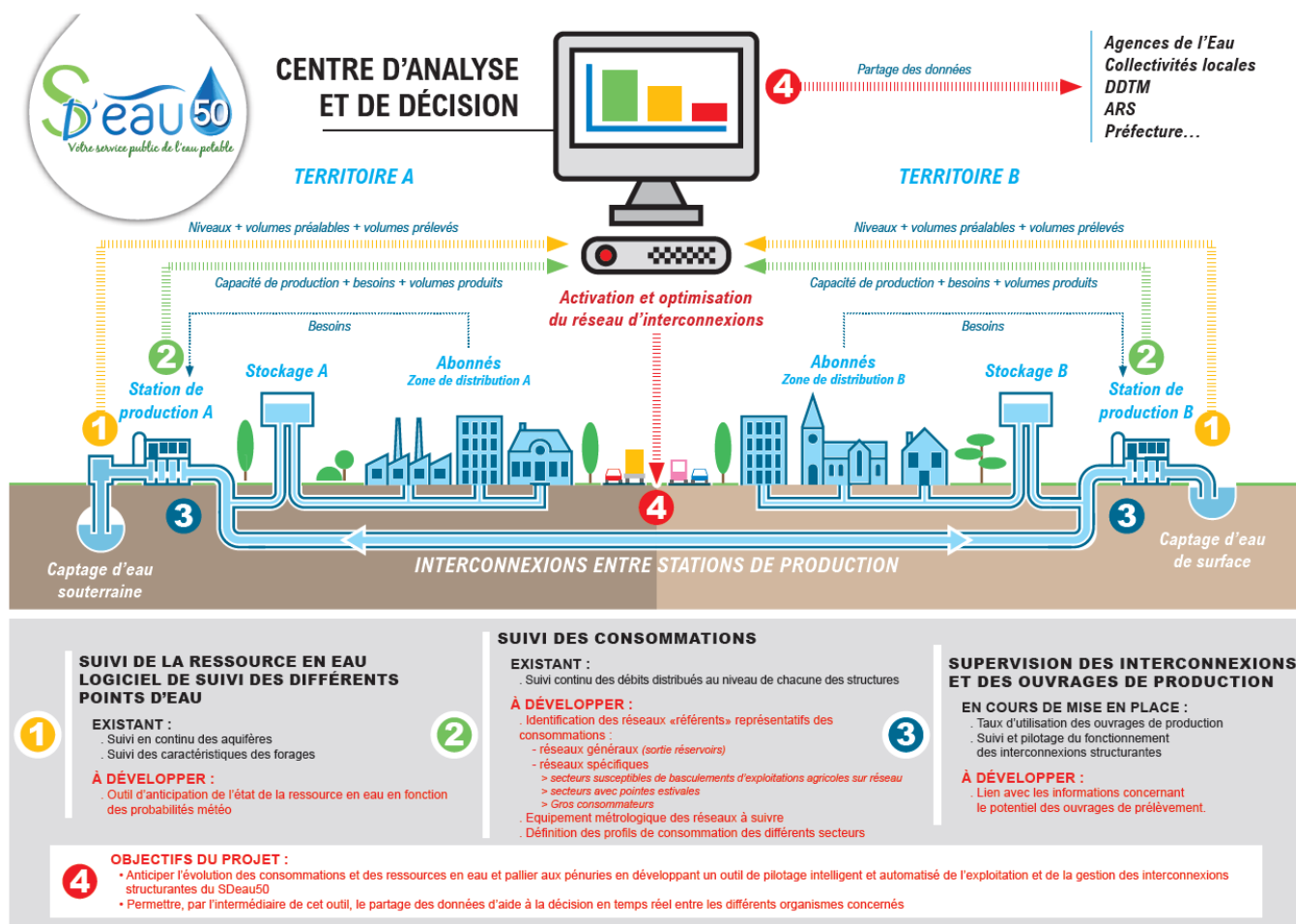


Tableau récapitulatif des actions 4 et 8 de l'appel à projet

Le croisement des objectifs du volet prévision des consommations avec d'autres études menées par le SDeau50 a mis en évidence que certaines données communes étaient mutualisables. Une nouvelle configuration d'actions initialement prévues dans le cadre de prestation externalisées est désormais possible en interne, par les services du SDeau ou par la mise à disposition de données directement exploitables (supervision, report automatisé volumes distribués...), voir tableau ci-dessous

La conception de l'outil d'aide à la décision permettant d'anticiper l'évolution du niveau des ressources, des pics de consommation et l'optimisation du réseau d'interconnexions sera initiée en 2024 par le suivi progressif de plusieurs réservoirs de distribution présentant des profils de consommation caractéristiques. En première approche les secteurs de distribution visés sont :

- Urbain : secteur Coutances + réservoir de tête Monthuchon
- Urbain avec influence touristique estivale principalement : Agon-Coutainville et ou Bréhal
- Mixte urbain/rural avec influence touristique année : Montmartin avec réservoirs de Hyenville et de Cérences
- Rural grand secteur avec influence agricole : St Hilaire réservoirs de tête Bazoge et/ou St Symphorien
- Rural petit secteur : Montbray ou Gathemo

Module de prédiction/prévision des consommations		Organisation initiale	Organisation intervenants 2023- 2024	Montant estimatif dépenses HT	Réalisation 2021- 2022-2023	Prévision 2024
	Module prédiction des sécheresse	Prestataire externe	<i>Marché IMAGEAU</i>	84 000 €	70 000 €	14 000 €
Identification des réseaux et installations référents	Elaboration d'une cartographie des interconnexions de sécurisation + réseaux distribution primaires + réservoirs représentatifs	Prestataire externe	<i>Direction prospective- service SIG et interconnexions interne SDeau50</i>	à identifier selon temps passés		93 000 €
Equipements métrologiques complémentaires sur de nouveaux secteurs retenus	Pose de débitmètres réservoirs tête de distribution	Prestataire externe	<i>Prestations internes régie- délégataires</i>	Estimations en cours fin 2023		130 000 €
Modélisation de prédiction/prévision des consommations	Reprise des données conso réservoirs, unités de production	Prestataire externe	<i>Marché IMAGEAU</i>	48 000 €	48 000 €	
Définition du fonctionnement et modélisation des interconnexions de sécurisation	Construction des scénarios et synoptiques de fonctionnement des interconnexions	Prestataire externe	<i>Intégration au schéma directeur AEP ou prestation spécifique</i>	15 000 €		15 000 €
Mise en place plateforme d'échanges	Développement d'un Webservice	Prestataire externe	<i>Intégrée dans prestation IMAGEAU</i>			
Modèle global	Définition des seuils d'alerte	Prestataire externe	<i>Prestation interne SDeau50</i>	à identifier selon temps passés		20 000 €
	Proposition de catalogue de modèles de fonctionnement.	Prestataire externe	<i>Intégration au schéma directeur AEP ou prestation spécifique</i>	30 000€		30 000 €
					118 000 €	302 000 €

4.1.1.1.3 – Mutualisation de l’animation des SAGE

Le SDeau50 a réalisé en 2022 une étude sur l’harmonisation de son implication (gouvernance, financière, technique...) au sein des structures porteuses. La réussite de la mise en œuvre du PGRE H₂ORIZON Manche 2050 passe par un renforcement et une mutualisation des études/actions avec les SAGE. De nombreux échanges ont eu lieu ensuite avec celle-ci, les EPCI, la DDTM et Monsieur le Préfet. Par délibération en date du 14 décembre le comité syndical a délibéré favorablement à la mutualisation des animateurs au sein du SDeau50. Il convient de poursuivre les discussions avec les différentes structures porteuses pour affiner cette proposition

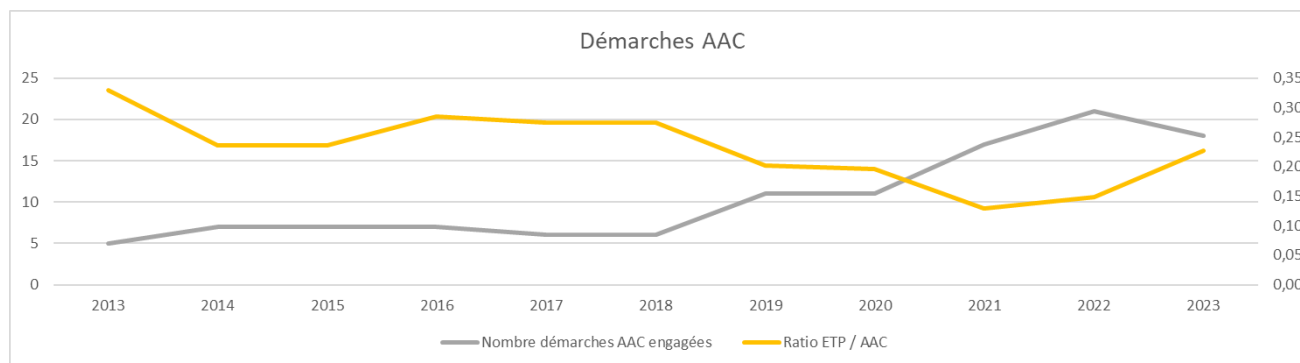
4.1.1.2 – Démarches Aire d’alimentation de captages

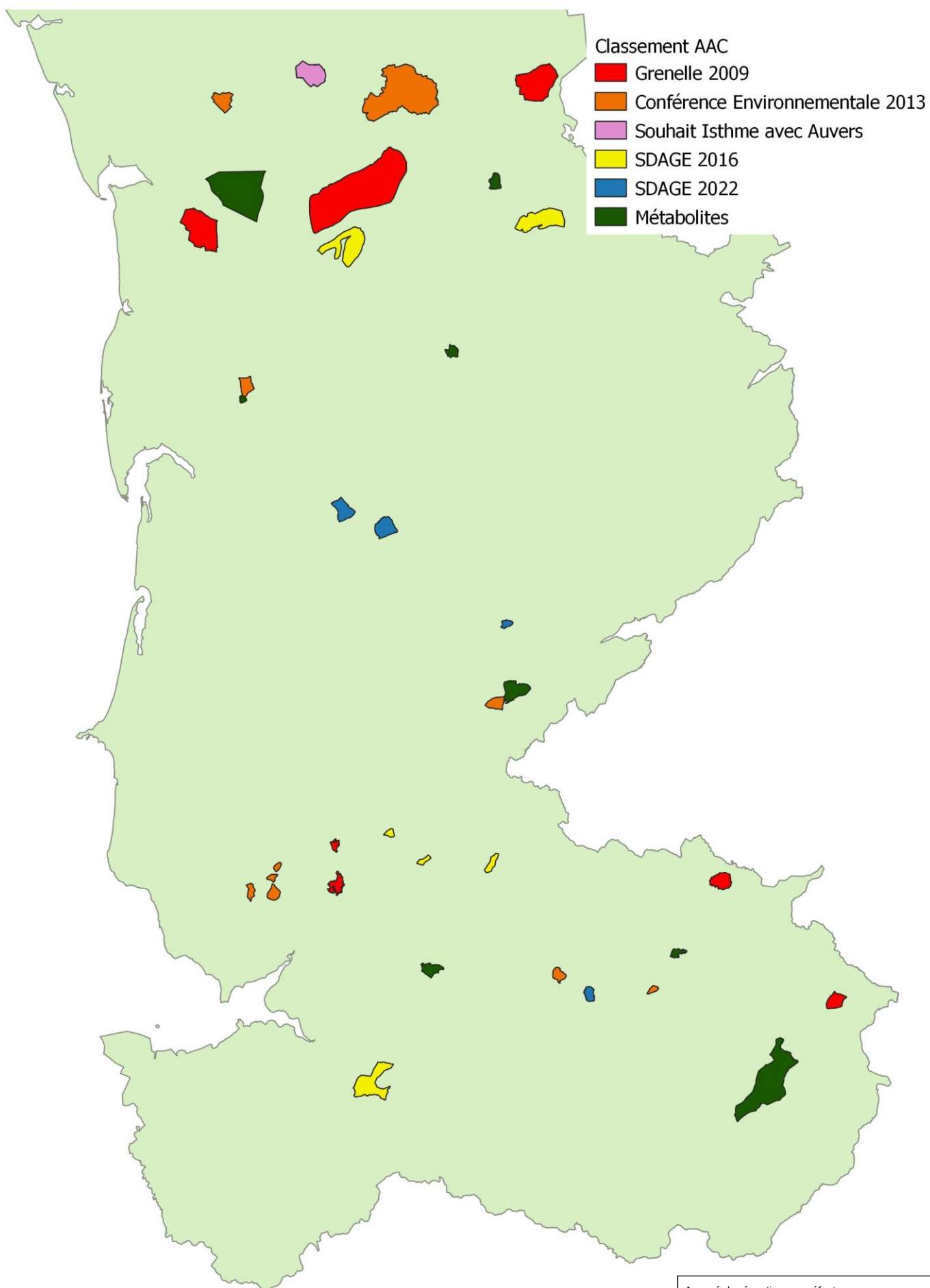
Depuis la création du SDeau50, celui-ci assure la mission d’animation des démarches Aire d’alimentation de captages.

Les ouvrages pour lesquelles cette animation est effectuée concernent les ouvrages classés par l’Etat ou les agences de l’eau.

En 2023, le SDeau50 a mis en œuvre des actions sur 33 AAC soit 10 350 ha, réparties en 18 démarches.

Cette mission est menée par 4.08 ETP. Le graphique ci-dessous présente l’évolution du nombre d’AAC suivies et le personnel dédié à cette mission.





Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

L'avancement de chacune de ces démarches est décrit au tableau ci-dessous.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AAC Auvers-Méautis, St Jores, et Fontenay / SMPEP de l'Isthme du Cotentin							
AAC Beaumalais / SDeau50 - CLEP SYMPEC et Sainteny							
AAC Hottot / SDeau50 - CLEP Créances Pirou							
AAC Bretonnière et Fontaines / Carentan-les marais							
AAC Les Douceries / SDeau50 - CLEP Saint-Sauveur Aubigny							
AAC Lallemand / Saint-Lô Agglo							
AAC Rosairie et Bas Manoir / SIAEP Saint Malo de la Lande							
AAC Pré des Douits / Villedieu les Poêles - Rouffigny							
AAC Le Bouillon et Le Pont de la Braize / SMPGA							
AAC Hamel, Louvetière, Doué des Genets, Haye Gouttière / SMPGA							
AAC Montmorel / SDeau50 - CLEP Baie Bocage							
AAC Ruaudière et Chevrlis / SDeau50 - CLEP Reffuveille							
AAC Ourserie / SDeau50 - CLEP Chaise Baudouin							
AAC Bas Aunay / SIAEP Brécéy							
AAC La Charterie / SDeau50 - CLEP Sourdeval							
AAC la Morinais / SDeau50 - CLEP Saint-Hilaire							
AAC SDAGE 2022-2027 (Montpinchon X2, Gièze, Saint-Hilaire)							
AAC Métabolites							
AAC Ermitage / SDeau50 - CLEP Saint Hilaire (Territoire AELB)							

ETAPE 1 - Délimitation de l'AAC et définition de la vulnérabilité intrinsèque

ETAPE 2 - Diagnostic territorial des pressions agricoles et non agricoles

ETAPE 3 - Elaboration d'un programme d'actions agricoles et non agricoles

ETAPE 4 - Mise en œuvre du programme d'actions

ETAPE 5 - Evaluation à l'échéance du programme d'actions

ETAPE 6 - Elaboration d'un 2^{ème} programme d'actions

ETAPE 7 - Mise en œuvre d'un 2^{ème} programme d'actions

ETAPE 8 - Evaluation du 2^{ème} programme d'actions

L'animation 2023 a beaucoup porté sur la mise en place et l'accompagnement de exploitants agricoles dans des dispositifs d'aides financières. Cet accompagnement sera poursuivi en 2024. Il sera également engagé les démarches AAC sur les territoires concernés par les métabolites.

4.1.2 - Les actions liées à la sécurisation de la production d'eau

En 2023, la réalisation des réseaux de sécurisation programmés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable validé en 2015 a consisté à l'engagement des études de projet de l'interconnexion centre nord-ouest (Baupré-Portbail) et la réalisation des travaux d'interconnexion secondaire dans le périmètre de l'agglomération St Loise sous sa maîtrise d'ouvrage.

Les conditions de ressource et de consommations estivales n'ont pas justifié le recours à des secours particuliers. Les unités de production principales n'ont pas dû faire face à des pollutions ponctuelles mobilisant la sécurisation supra-locale.

La construction des interconnexions structurantes les « autoroutes de l’eau »

Les actions envisagées au titre de l’année 2024 regroupent les opérations suivantes :

Actions	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2024	Prévisions 2024
Liaison Sienne amont	5,3 m€ montant des travaux stade,	Projet suspendu	Pas d’accord de financement finalisé entre les maitres d’ouvrages. Priorités nouvelles côté Calvados du fait de la sécheresse 2023. Le projet est ajourné et sera réexaminé dans le cadre du nouveau schéma départemental.
Liaison Centre Nord-Ouest	Enveloppe de travaux estimée à 18 m€ au stade du programme	Maitre d’œuvre retenu (cabinet Bourgois BETTON 35). Etudes d’avant-projet engagées second semestre 2023.	Les études de projet seront réalisées en 2024, avec pour objectif de présenter une demande de subvention chiffrée à partir de couts réels avant la fin 2024.
Supervision des interconnexions et ouvrages secondaires		La finalisation de la supervision phase 2 a été retardée par les mesures de réduction du risque cyber intervenues courant 2023.	Finalisations des protocoles d’échange et d’accès à distance à prévoir.
Gestion opérationnelle des interconnexions		En 2023, production d’une base documentaire et formation des exploitants de la régie du SDeau50.	Redéfinition des modes d’exploitation à étudier.

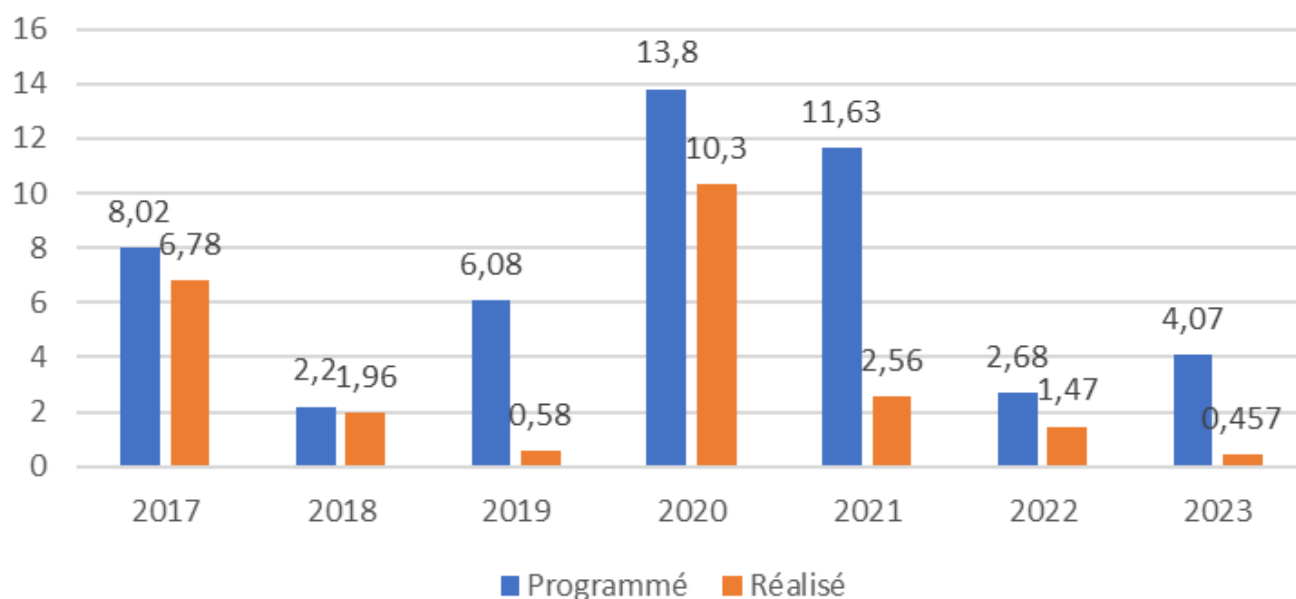
Les études de projet de la liaison Centre Nord-Ouest, ont été confiées au cabinet BOURGOIS sous forme d’un contrat de maitrise d’œuvre comportant une tranche ferme pour les études de projet et une tranche conditionnelle pour l’exécution des travaux.

Une convention de groupement de commande de maitrise d’œuvre précise la répartition des charges entre les 3 maitres d’ouvrages concernés par le projet à savoir : le SDeau50, le SMPEP de l’Isthme la Communauté d’Agglomération du Cotentin.

En 2024, l’examen de l’affermisssement de la tranche conditionnelle de la mission de maitrise d’œuvre sera décidé au terme de la consultation des entreprises (coûts réels des travaux) et de la validation du projet (PRO), après accord des maitres d’ouvrage.

Au terme des études qui seront finalisées en 2024 les travaux pourraient débuter en 2025.

Montant des investissements (en millions d'€) compétences obligatoires



La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant

Les projets engagés par les collectivités au titre de l'année 2024 sont les suivants :

Maitre Ouvrage	Maitre d'ouvrage	Intégration au schéma	Participation annuelle	Début	Fin
1 - Liaison Mortain St Barthelemy	SDeau50	2017	6 399,91 €	2018	2037
2 - Liaison SYMPEC St Sauveur Lendelin	SDeau50	2017	17 715,89 €	2020	2024
3 - Liaison St Loup - Avranches Est	SDeau50	2019	26 364,93 €	2020	2029
4 - Liaison Champeaux - St Jean le Thomas	SMPGA	2019	9 905,04 €	2021	2025
10-Liaison St Hilaire - SMPBC	SDeau50	2018	5 707,88 €	2022	2026
5 & 8 - Liaison SIAEP La Haye Pesnel	SIAEP LA HAYE PESNEL	2017	25 000,00 €	2024	2032
5 & 8 - Liaison Mairie La Haye Pesnel	MAIRIE LA HAYE PESNEL	2017	8 792,20 €	2024	2028
6-Sécurisations Saint Lo Agglo (Fumichon-Condé)	ST LO AGGLO	2018	18 800,00 €	2024	2033
6bis-Sécurisations Saint Lo Agglo (Condé- St Jean)	ST LO AGGLO	2018	25 000,00 €	2024	2034
7-Sécurisations Saint Lo Agglo (Graignes)	ST LO AGGLO	2018	24 504,00 €	2024	2034

Plusieurs projets ont été validés par le comité du SDeau50 ou présentés à la commission des interconnexions et sont engagés par les collectivités au titre de l'année 2024, Le montant de l'aide est plafonné à 25 K€ par an :

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	Délibération SDeau50	Enveloppe financière	Avancement au 01/01/2024	Prévisions 2024
9-Sécurisation <u>St Jean des Champs (maitrise d'ouvrage portée par le SMPGA)</u>	O2018-12-13-03	300 à 900 k€ selon contenu définitif du projet	Projet	Projet ayant évolué vers plusieurs options à étudier en 2024
Sécurisation du SIAEP de Ste Marie du Mont présenté par le SMPEP de l'ISTHME du COTENTIN comportant : ➤ Création bache au sol 1500 m3 à St Côte du Mont pour augmentation autonomie ➤ Modifications hydrauliques, électriques, pompes + chloration a la station du rivage ➤ Canalisation refoulement DN 250 - 5,5 km		3 836 k€ H.T	Projet et demande d'aide financière présentés en commission des interconnexions en octobre 2023	Poursuite des études de projet de 2024 et examen de la recevabilité de l'aide
Projets d'interconnexions secondaires et autres opérations de sécurisation présentées par le SMPGA (commission interconnexions octobre 2023) ✓ Interconnexion entre la Chaise Baudouin et Tirepie pour sécuriser le lieu-dit La Chardotière ✓ Interconnexion entre le SIAEP Haye Pesnel – Noir palu et le réservoir des 3 cheminées ✓ Interconnexion entre l'usine de Longrais et l'interconnexion Avranches-Granville à Montvion ✓ Renforcement de l'interconnexion Avranches-Granville pour pallier un défaut de UTEP Saint Pair ✓ Renfort et interconnexion de Saint Planchers à l'interconnexion Cérences-Granville ✓ Réflexion sur une connexion entre Avranches et Villedieu ✓ Prise d'eau sur la Sée avec renfort d'interconnexion pour secourir le Sud Manche		Montant global à définir	Stade des études de projet	Finalisation des études et examen des conditions d'éligibilité.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Montant participation financière annuelle



4.1.3 - Les actions liées à l'appui technique aux collectivités membres du SDeau50

Les missions d'assistance aux membres du SDeau50 regroupent des domaines d'activité variés :

- Assistance technique (*descriptif détaillé des réseaux, diagnostic de réseau, périmètres de protection*)
- Assistance à la mise en place de délégation de service public (*renouvellement de contrat de DSP, de gérance, de marché de prestations de service*)
- Assistance à la gestion du service public (*RPQS, renseignement de l'observatoire national ...*)

Compte tenu des évolutions administratives issues de la loi NOTRe, le nombre de collectivités susceptibles de recourir à ces prestations a fortement diminué depuis 2015

En 2023, le SDeau50 a apporté son concours sur les missions suivantes :

- SIAEP de La Haye-Pesnel : Appui à la passation d'un marché à bons de commande pour la réalisation de travaux de canalisations : 1 202 €
- SIAEP de La Haye-Pesnel : Appui à la passation d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de renouvellement de canalisations : 1 017 €
- SIAEP d'Auvers-Méautis : Assistance à la mise en place d'un marché de prestations de service : 1 410 €
- SIAEP de Saint-Pois : AMO pour le choix d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations : 1 410 €

En 2024, aucune nouvelle mission d'assistance technique liée à des prestations d'études ou de travaux n'a encore été identifiée à ce jour.

8 dossiers d'assistance au suivi de la gestion du service public

Collectivités	Montant HT 2024
Commune de la Haye Pesnel	340 €
SIAEP de la Coudraye	340 €
SIAEP de la Haye Pesnel	600 €
SIAEP de SAINT-POIS	340 €
SIAEP de Sainte-Marie du Mont	440 €
SIAEP de Sainte-Mère Eglise	340 €
SIAEP des Sources du Pierrepontais	340 €
Syndicat AEP Auvers et Méautis	340 €

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

5 - Budgets annexes liés à la compétence à la carte « production/distribution » - Orientations budgétaires

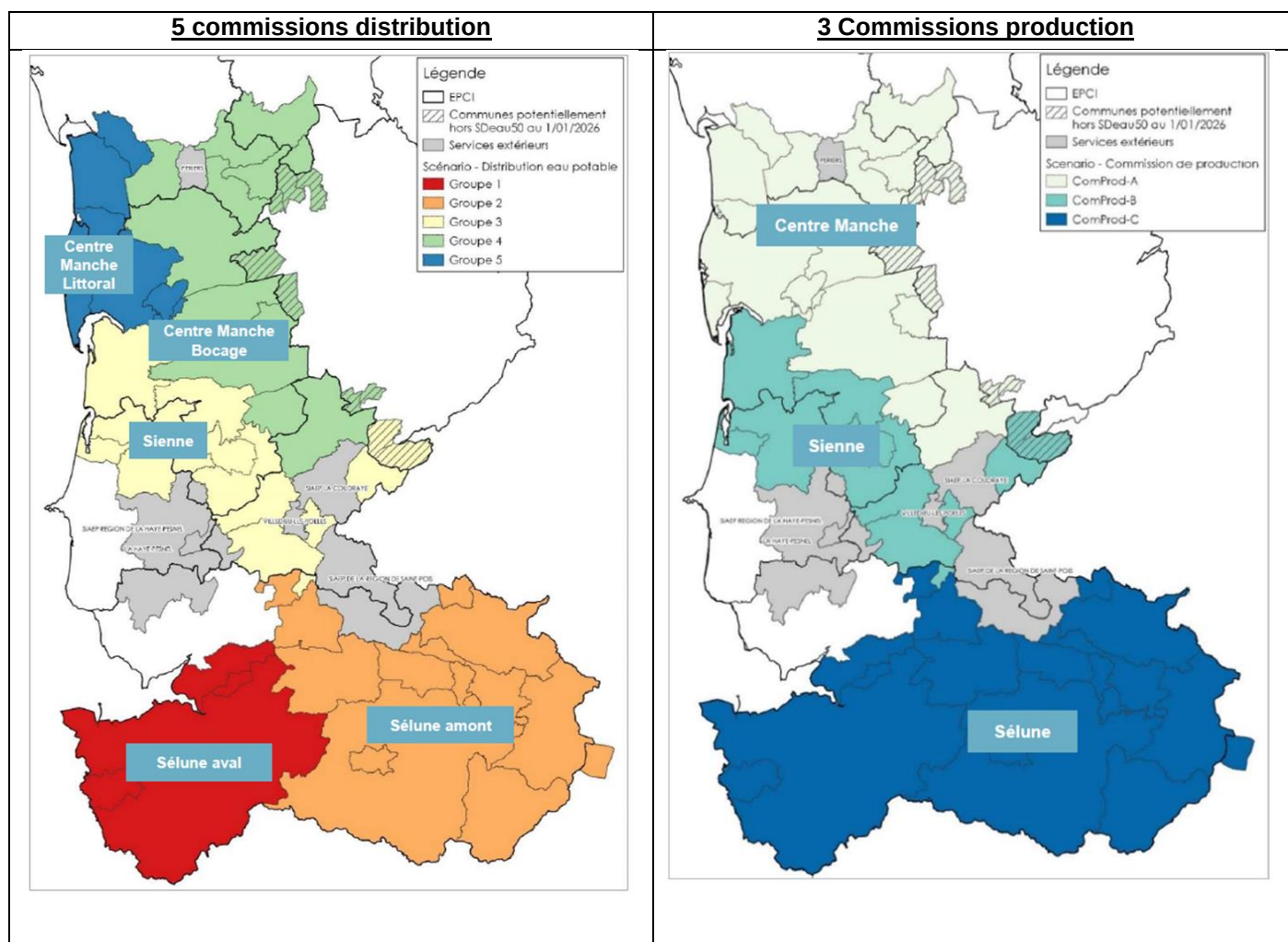
L'organisation budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 comprend un budget unique :

- Le budget annexe « compétence facultative eau » qui regroupe les charges et les produits quelque soit le mode de gestion retenu.

5.1 – Audit de l'organisation financière, des modes de gestion et de la gouvernance du SDeau50

À la suite de l'audit engagé en 2022, les nouveaux statuts du SDeau50 ont été actés par arrêté préfectoral le 7 novembre 2023. Ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2024, la compétence à la carte est organisée à partir de 5 commissions distribution et 3 commissions production. Les cartes ci-dessous présentent la nouvelle organisation des territoires.

Par ailleurs, le SDeau50 propose désormais la compétence à la carte assainissement collectif et assainissement non-collectif.



L'audit de 2022 a aussi conduit à une réorganisation des modes de gestion sur le territoire du SDeau50. En effet, la diversité des modes de gestion, l'hétérogénéité des CLEP (en taille, en ressource financière, en infrastructures ...), le nombre de contrats ne permettent pas la réalisation d'un service public optimal et harmonisé à l'échelle du territoire.

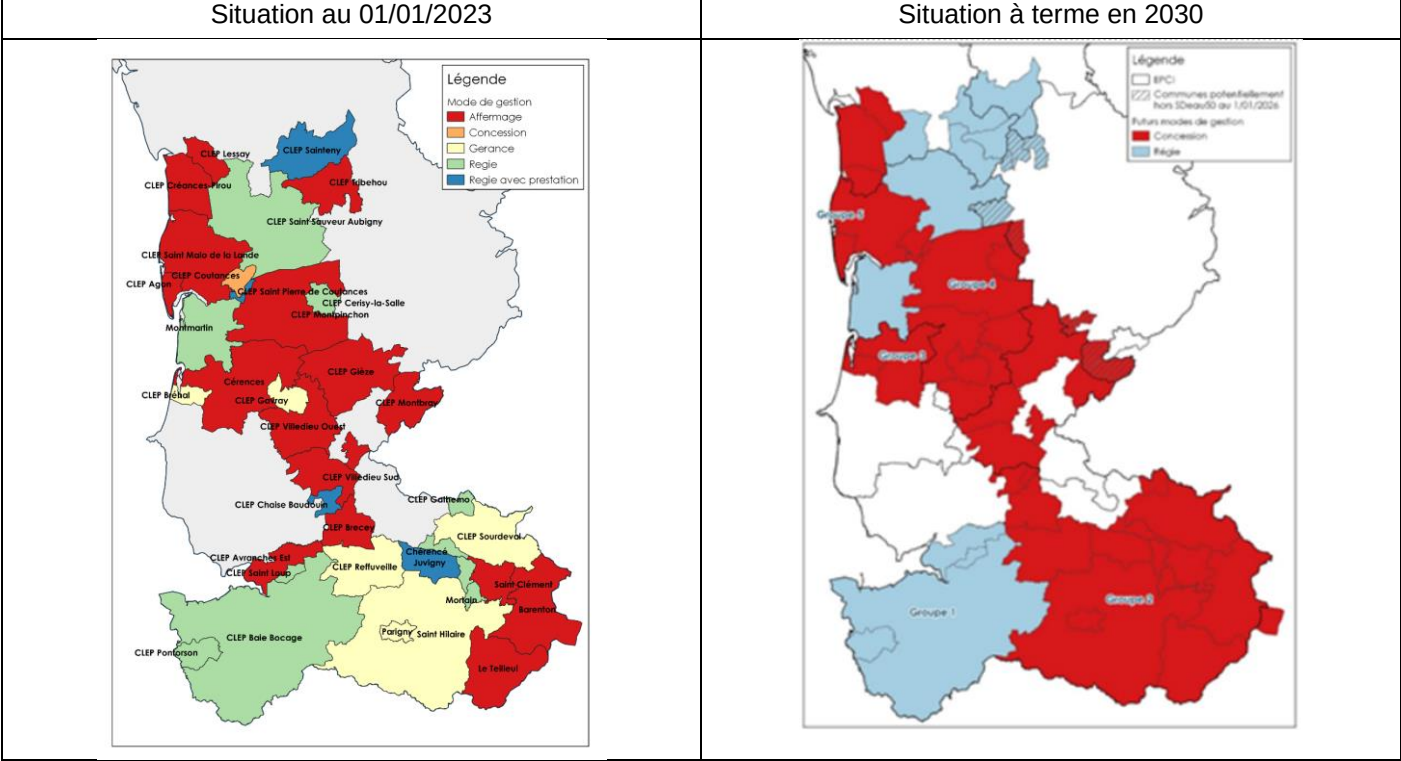
Le schéma géographique retenu (5 commissions distribution et 3 commissions production) doit donc permettre de **rationaliser progressivement les modes de gestion par secteur** et ce à l'horizon 2030.

2030
Date de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Ainsi il a été proposé de :

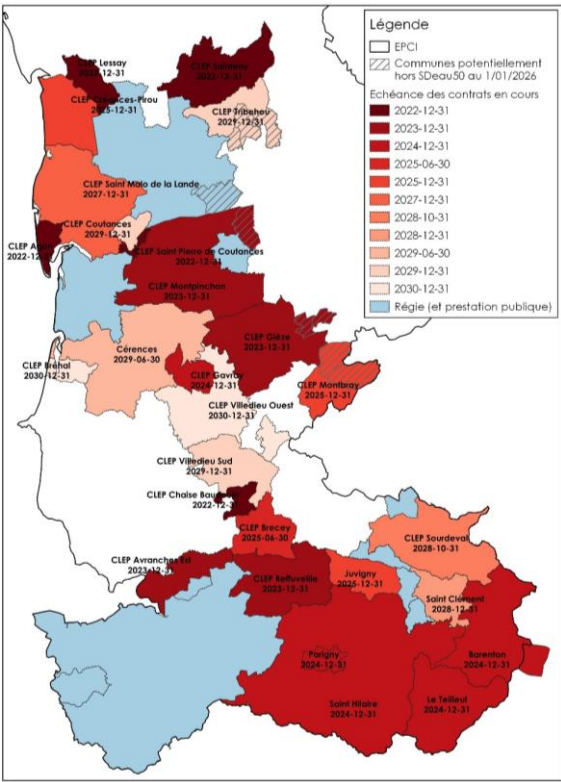
- Séparer l'exploitation "production d'eau potable" de l'exploitation "distribution d'eau potable".
- Conserver une mixité des modes de gestion : public / privé
 - DISTRIBUTION : Régie ou contrat de concession de service public à paiement public
 - PRODUCTION : Régie ou marché d'exploitation de service public de production

La proposition d'évolution des modes de gestion est donc la suivante :



La mise en œuvre opérationnelle de ce scénario se déroulera sur plusieurs années en prenant en compte :

- Des échéances de contrats très variées
- Un regroupement territorial par étapes



Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Cette mise en œuvre a commencé dès le 1^{er} janvier 2024 avec les nouveaux contrats suivants :

- **Commission distribution Centre Manche Bocage :**

01/01/2024 : Nouveau contrat de concession distribution eau potable (Ex-territoire Gièze-Montpinchon-Cerisy) pour une durée de 5 ans : attribué à VEOLIA.

01/01/2024 : Sainteny : marché de prestation d'un an pour l'exploitation de la distribution uniquement avant passage total en régie.

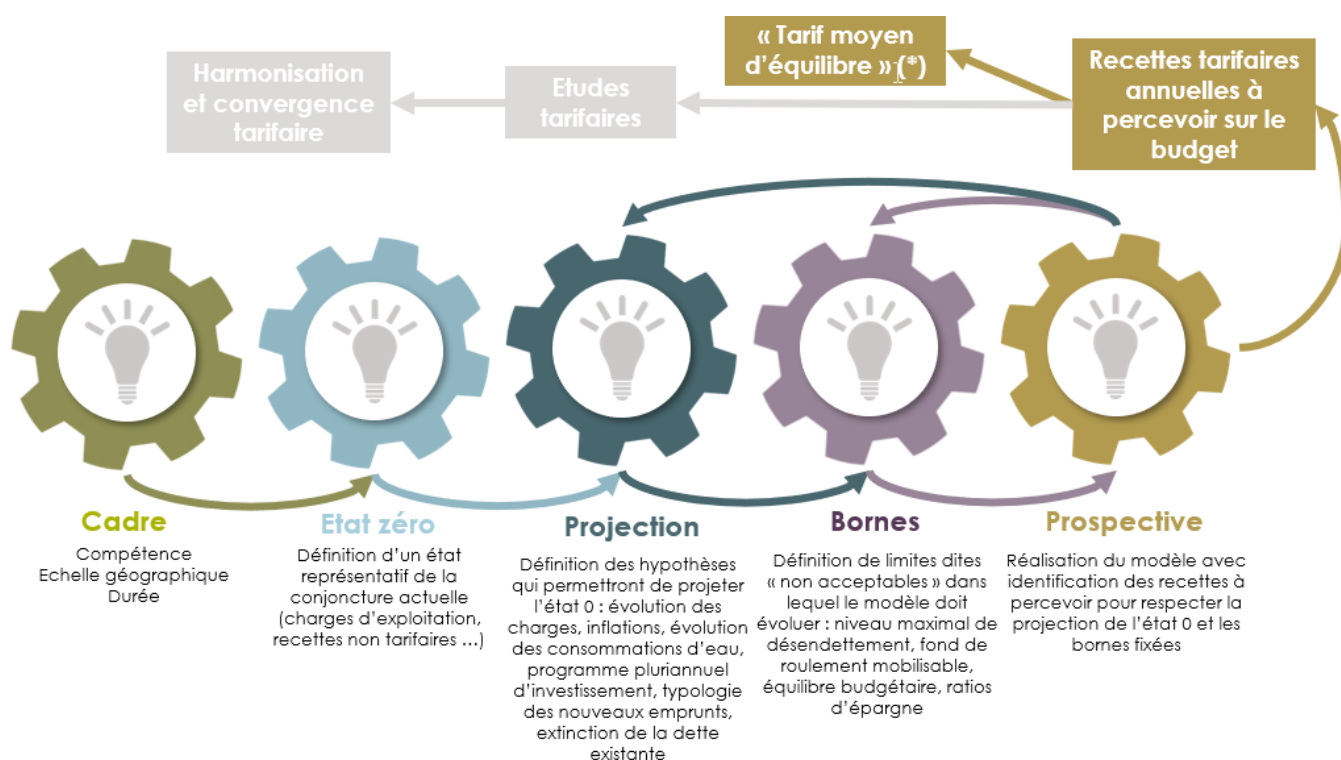
- **Commission distribution Centre Manche Littoral :**

01/01/2024 : Nouveau contrat de concession distribution eau potable (Ex-territoire Agon-Lessay-Créances (2026)) pour une durée de 6 ans : attribué à SAUR.

- **Commission production Centre Manche :**

01/01/2024 : Nouveau marché de prestation d'exploitation production pour 4 ans (7 unités de production : Marchésieux, Montpinchon (2), Gièze (1), Lessay (1), Cerisy (1) et Créances (1) (2026))

Dans le cadre de ce même audit, une étude prospective budgétaire a été conduite et la méthode itérative présentée :



Les conclusions de l'étude prospective budgétaire du SDeau50 conduite par le cabinet ESPELIA ont abouti à la décision de lancer une étude tarifaire visant à une harmonisation globale des tarifs à l'échelle du SDeau50 pour une ambition très forte en matière d'investissement.

5.1.1 – Les prévisions d'investissements de la direction régie exploitation.

Rétrospectivement, en 2023, différents travaux ont été réalisés sur les sites en régie :

- Amélioration de la circulation de lait de chaux sur l'usine de la Gaubardière,
- Mise en place analyseur de chlore sur l'usine de Mortain,
- Renouvellement de plusieurs pompages sur l'ensemble des usines de la régie,
- Renouvellement des équipements annuels pour les usines de production,

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Amélioration d'une climatisation sur armoire électrique sur l'usine de la Gauberdrière,
- Mise en place d'un logiciel GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur) pour équiper les usines et d'utiliser l'outil de gestion de stocks pour le stock de pièces de la distribution : ce logiciel permet de gérer les différentes tâches de maintenance des équipements. Début de déploiement sur le site de la Gauberdrière.

Cela permet d'avoir :

- Une gestion des équipements avec inventaire, caractéristiques, date acquisition, ...
- Une gestion des maintenances avec la génération de bon d'intervention
- Une gestion des stocks usines
- Renouvellements matériels de sectorisation sur tout le secteur sud,
- Renouvellement matériel d'analyses terrain distribution secteur sud,
- Achat d'un petit groupe électrogène pour électro soudure,
- Achat/remplacement remorque TP, camion benne et fourgon, distribution secteur sud,
- Micro tracteur pour la gestion des espaces verts,
- Achat/remplacement de 3 véhicules pour le secteur centre,
- Achats matériels de recherche de fuite pour le centre et le sud,
- Divers matériels TP (feux, panneaux...),
- Renouvellement de 1680 compteurs en régie (780 secteur centre, 900 secteur sud),
- Renouvellement de 1250 compteurs par le prestataire STGS (850 secteur centre, 400 secteur sud),

En 2024, Il est prévu :

- Le remplacement de 2 véhicules sud, 3 véhicules centre et un camion

Pour la distribution :

- Recherche de fuite : renouvellement débitmètres sectorisation, créations de nouveaux points de surveillance (ensemble de la régie),
- Mise à jour ou création de modélisation du réseau sur l'ensemble de la régie,
- Création de purges automatiques sur le secteur centre,
- Renouvellement de 1680 compteurs en régie (780 secteurs centre, 900 secteur sud),
- Renouvellement de 1250 compteurs par le prestataire STGS (850 secteurs centre, 400 secteur sud),
- Lancement projet d'aménagement du bâtiment distribution à St Aubin de Terregatte (vestiaires et salle repas),
- Acquisition matériels et outillages TP et espaces verts secteur sud (Godet, fourche, balayeuse, taille haie, burineur, machine à souder, plaque vibrante)

Pour la production :

- Secteur sud : renouvellement des équipements annuels pour les usines de production, mise en place station d'alerte (automatisation dosage Chlorure ferrique),
- Secteur centre : renouvellement des équipements annuels pour les usines de production, armoires de commande, centrale de préparation de polymère, brasseurs sur bassins storage Quettreville, déploiement GMAO Quettreville.

5.2 - Les prévisions d'investissement de la direction étude et travaux.

Les programmes d'investissement globaux sont issus des propositions des groupes de travail à l'échelle de chacune des futures commissions distribution.

Ils sont complétés par des opérations communes indispensables pour respecter les différentes réglementations et mettre en œuvre les démarches de progrès souhaitées par les élus.

Un travail de proposition et de concertation doit toutefois être mené afin d'optimiser l'engagement des opérations, de favoriser des économies d'échelle et surtout de mieux bénéficier des opportunités de financement rendues possibles par le regroupement budgétaire des différentes commissions.

Les points suivants peuvent être mis en évidence dans les différents programmes de travaux envisagés :

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

En 2024, les besoins de l'ensemble des systèmes de production, de distribution du territoire du SDeau50 (compétence 6.3) seront examinés dans le cadre d'un nouveau schéma directeur dans l'objectif de rédiger un programme pluriannuel d'investissements. Au préalable à cette démarche une évaluation des données disponibles (études diagnostiques et plans de gestion de sécurité sanitaire des eaux) et la définition d'un programme de schéma directeur ont été engagées, fin 2023, dans le cadre d'un stage d'étude d'ingénieur.

Schéma directeur d'alimentation en eau potable du SDeau50

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable est un outil de gestion et de programmation pluriannuelle permettant d'assurer le renouvellement du patrimoine et la maîtrise des infrastructures de production et de distribution d'eau (compétence 6.3).

Une étude spécifique permet de déterminer les éventuels dysfonctionnements ou insuffisances ainsi que les améliorations à apporter afin de disposer d'un système d'adduction d'eau potable cohérent et pérenne à l'échelle du territoire. Un plan d'actions est ensuite élaboré, il constitue un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants. Cette approche doit également garantir que le service est rendu dans des conditions réglementaires et techniques satisfaisantes et de façon pérenne. Elle prend en compte les besoins de développement et les contraintes des territoires (urbanisme, réglementation, climat...).

Les principaux axes de réflexion portent sur :

- L'actualisation des données et du bilan de l'ancien schéma départemental d'adduction d'eau potable (2015): bilans besoins/ressource, abonnés...
- La capitalisation des connaissances et l'adaptation des « outils métier », en intégrant les prescriptions des études réalisées et l'utilisation de nouveaux outils : Plan de Gestion de la Ressource en Eau PGRE, Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux PGSSE, diagnostics, études spécifiques ressources, outil prédictif, SIG, modélisations...
- La prise en compte des changements tels que :
 - la nouvelle organisation géographique du SDeau et la scission des compétences de production et de distribution d'eau.
 - les nouvelles problématiques qualité : métabolites, perfluorés, intégrés dans l'évolution du code de la santé publique (CSP).
 - les nouvelles technologies liées aux systèmes numériques : cyber, digitalisation, oiv, stratégie de la donnée.
 - le besoin d'anticiper l'adaptation des systèmes d'eau potable à l'évolution du climat.

Le dernier schéma directeur approuvé en 2015 était issu de la révision du SDAEP de 2008. Il comportait un important volet de travaux d'interconnexion entre les différents services d'eau potable, qui ont été pour la plupart réalisés dans le cadre des investissements des autoroutes de l'eau.

Depuis 2017, plusieurs de ces collectivités compétentes en matière d'eau potable ont adhéré au SDeau50. La disparition des anciens syndicats d'eau et les regroupements territoriaux opérés dans le cadre de la loi NOTRe ont abouti à une nouvelle configuration géographique et administrative des compétences de l'eau potable. Ces évolutions devront être prises en compte dans le nouveau schéma directeur.

Au cours du dernier trimestre 2023, la direction prospective a confié à une élève stagiaire de l'école Centrale de Lille un travail de définition de programme du futur schéma directeur. Ce programme, propose d'organiser la future étude de schéma directeur selon 4 phases principales dont le contenu global figure ci-dessous.

Contenu proposé

1

Diagnostic de l'alimentation en eau potable et besoins futurs

- État des lieux du système d'AEP actuel dont bilan ressources-besoin
- Analyse de la consommation d'eau
- Analyse de la consommation d'énergie
- Bilans ressources-besoin horizon 2035 et 2050

2

Synthèse des modélisations numériques et campagnes de mesures

- Synthèse des modélisations complètes
- Modélisation simplifiée globale
- Campagne de calage des modèles
- Formation des agents concernés au logiciel

3

Préconisations d'évolution et programmation pluriannuelle

- Réorganisation de l'AEP avec les commissions
- Pilotage des systèmes d'AEP et mode dégradé en consultation avec le SDSI
- Méthodologie des diagnostics permanents
- PPI et analyse budgétaire et tarifaire

4

Élaboration du schéma de distribution d'eau potable

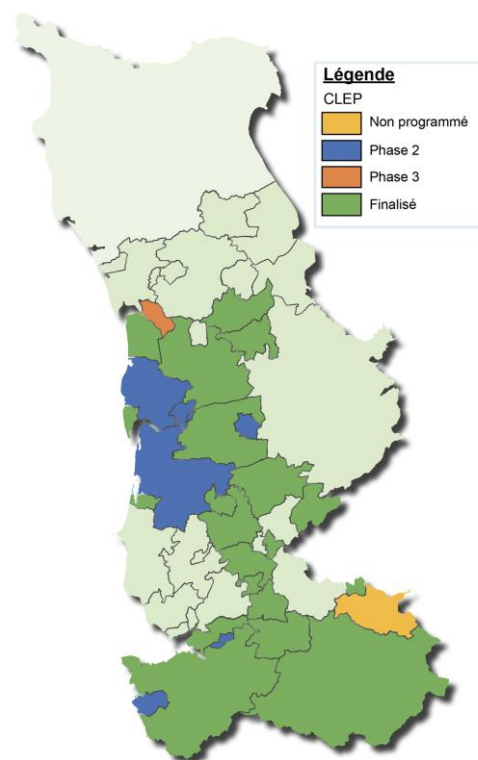
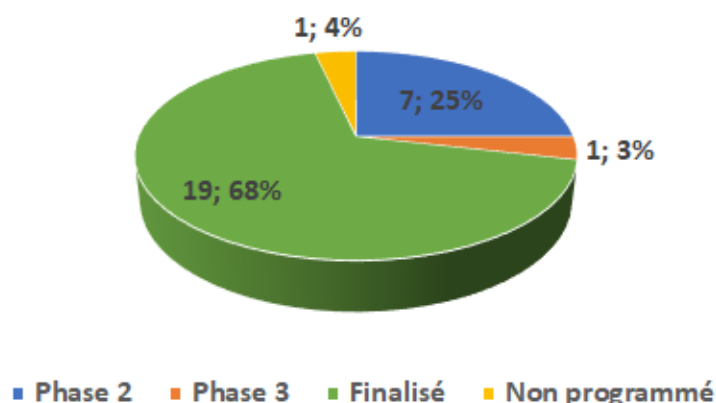
Production du document réglementaire (SDEP) sur la base des phases précédentes et assistance pour l'enquête publique réalisée ultérieurement

Ce rapport permettra de mettre au point le cahier des charges, dans la perspective de lancer la consultation de l'étude de schéma directeur au premier semestre 2024.

- **La finalisation des diagnostics, des investigations CVM et la sécurisation des sites de production et de stockage.**

Dès le transfert de compétence des études de diagnostic de réseau ont été engagées ou poursuivies afin d'améliorer le rendement des réseaux, de modéliser les réseaux, d'appréhender la problématique Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans les réseaux de distribution.

Avancement des études diagnostiques de réseau



Seront finalisées en 2024 les études diagnostiques des CLEP suivants :

Coutances, Saint-Pierre de Coutances, Saint-Malo de la Lande, Cerisy la Salle, Lessay, Saint-Loup, Pontorson et Montmartin Cérences.

Les programmes pluriannuels de travaux seront établis à partir de ces études en regroupant les actions de même nature dans le cadre d'opérations globales à l'échelle du SDeau50.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Démarrage d'une étude de caractérisation et de réduction du risque lié à la présence de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) dans l'eau de distribution :

Le CVM est un gaz classé comme substance cancérogène. Sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC. A partir de 1980 une nouvelle étape (le stripping) dans le processus de fabrication, a permis de diminuer considérablement la présence de CVM résiduel dans les canalisations en PVC.

La concentration de CVM qui peut migrer dans l'eau à partir de ces canalisations, en PVC à risque, augmente principalement avec le temps de contact de l'eau dans les tronçons concernés, mais aussi avec la température. L'évaluation de ce risque sanitaire est une obligation réglementaire cadrée par l'instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020, modifiant l'instruction no DGS/EA4/2012/366 du 18 octobre 2012.

En 2023, le SDeau50 a fait appel à un prestataire externe à l'appui d'un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour piloter cette opération. Les résultats de cette étude devront aboutir à des mesures concrètes de réduction du risque CVM sous forme d'un plan d'actions pluriannuel.

Au regard de l'ampleur du réseau de canalisations concerné (2320 km), d'un grand nombre potentiel de tronçons concernés et de la nécessité d'effectuer les analyses principalement en période où la température de l'eau est supérieure à 15°C, cette étude est susceptible de se dérouler sur plusieurs années, sans toutefois excéder 4 ans. L'agence Grand Ouest du bureau d'études ALTEREO à 44115 BASSE GOULAINNE a été désignée pour cette mission, le montant du marché s'élève à 1 335 000 € H.T. Il se décompose en deux phases successives qui sont :

1. Une première phase de mise au point d'une méthodologie spécifique au contexte du SDeau50, pour évaluer le risque CVM, à l'appui des données déjà disponibles notamment celles issues des diagnostics de réseau les plus récents.
2. Une seconde phase consistant à la réalisation de prélèvements et d'analyses d'eau pour identifier les tronçons de canalisations à risque. Cette phase aboutira à l'élaboration d'un plan d'actions concrètes de réduction du risque.

A ces dépenses devra être ajouté le coût des prélèvements et des analyses réalisées sur le réseau. En première approche il est estimé à 880 000 € HT.

Une demande d'aide financière est en instruction auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie.

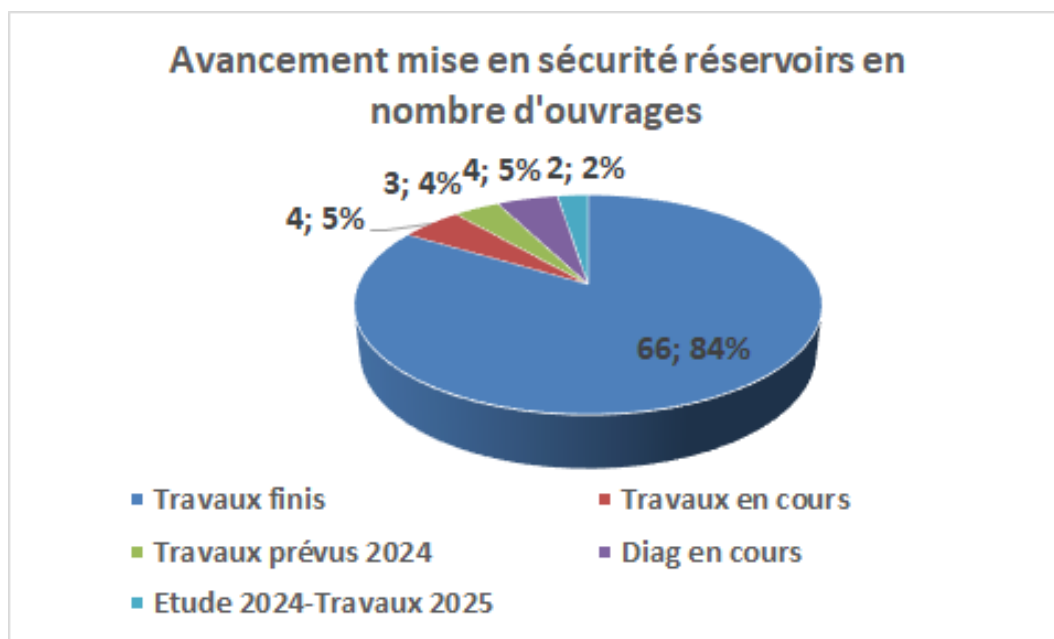
L'objectif est de démarrer les premiers contrôles analytiques en juin 2024.

• La mise à niveau des ouvrages de génie civil

Dans le cadre de l'actualisation du document unique du SDeau50 la nécessité de mettre en place un nombre important d'aménagements liés à la sécurité des ouvrages a été mise en évidence.

Un programme regroupant la mise en sécurité pour les intervenants des 79 réservoirs classés dangereux est en cours d'exécution afin de compléter les actions préalablement engagées au niveau local.

A ce jour, 84% des réservoirs ont été sécurisés vis-à-vis des risques de chute en hauteur Le programme de travaux se poursuivra sur 2024-2025.



Certains ouvrages sont également concernés par une réhabilitation complète du génie-civil comprenant notamment la réfection de l'étanchéité.

En 2024, 15 nouvelles opérations de réhabilitations seront engagées sur les secteurs suivants :

Commission distribution Sélune aval

- Avranches-Est : 1 ouvrage
- Baie Bocage : 1 ouvrage
- Pontorson : 1 ouvrage

Commission distribution Sélune amont

- Gathemo : 1 ouvrage
- La Chaise Baudouin : 1 ouvrage
- Saint-Hilaire : 7 ouvrages

Commission distribution Centre manche littoral

- Coutances : 3 ouvrages

Le recensement des réservoirs à réhabiliter se poursuivra en 2024 sur la base des études diagnostiques du réseau et des ouvrages. Il s'appuiera également sur des études approfondies de l'état structurel et fonctionnel du génie-civil de ces ouvrages. L'objectif étant là aussi de pouvoir établir une programmation pluriannuelle de ces travaux.

▪ **Les travaux sur réseaux**

Les opérations de renouvellement de réseau ont été réparties en 2 catégories :

- Les opérations susceptibles de bénéficier d'aides bonifiées de l'Agence de l'eau (jusqu'au 31/10/2024)
- Les opérations de renouvellement de réseau non-éligibles aux aides car ne répondant pas aux critères de l'Agence de l'eau (études diagnostiques de réseau non finalisées, opérations liées à des opportunités de voiries, ...)

Pour 2024, les opérations de travaux de renouvellement de réseaux susceptibles de bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du plan de relance représentent un montant global de travaux de 8 935 810 €.

Taux d'aide maximum	11 ^{ème} programme (2019-2024)	Aides bonifiées (⇒ 31/10/2024)
Communes pas en ZRR*	0%	40%
Communes en ZRR*	40%	60%

ZRR * : Zone de revitalisation rurale

Pour 2024, les opérations de travaux de renouvellement de réseaux ne pouvant bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie représentent un montant global de travaux de 4 170 900 €.

Accusé de réception en préfecture
650-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Le renouvellement des réseaux de distribution est le principal enjeu financier des prochaines décennies. Actuellement, le taux moyen de renouvellement effectué sur le périmètre du SDeau50 est de 0.4 % sur les 5 dernières années (2018-2022). Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il apparaît urgent d'accentuer le renouvellement des réseaux et d'approcher un taux compris entre 1% et 1,2% représentant au moins une augmentation du prix du m³ à hauteur d'un euro.

▪ Les travaux liés à la production d'eau

Les principales opérations concernant la production d'eau sont les suivantes :

La poursuite du dossier relatif à la mise en place d'une unité de traitement de la matière organique et de décarbonation sur le site de Lessay. À la suite de la réhabilitation du forage F1, la qualité de l'eau de ce forage a fortement évolué avec une baisse significative de la dureté de l'eau ce qui questionne actuellement la nécessité de conserver la filière de traitement de décarbonation mais ne remet pas en cause le traitement de la matière organique. Une première analyse complète du F1 a été réalisée en septembre 2023 et une seconde est prévue début 204 en nappe haute afin de disposer de suffisamment de recul pour statuer sur la filière de traitement retenue. Parallèlement, des conventions seront établies avec les industriels qui représentent 80% de la consommation d'eau potable du CLEP Lessay. L'objectif étant de sécuriser le financement de l'usine sur la durée en cas de modification substantielle de l'activité industrielle. Du fait de ces nouvelles données, la consultation des entreprises pour les travaux interviendra courant 2024 à l'issue des arbitrages sur la redéfinition de la filière de traitement.

Du fait du déclassement de la molécule l'ESA Métolachlore comme métabolite pertinent en 2022, le code de la santé publique ne comporte plus de norme relative à ce paramètre. L'engagement d'une étude spécifique à cette problématique, regroupant plusieurs stations de traitement d'eaux souterraines afin de respecter les nouvelles normes de potabilité a en conséquence été reportée. Il subsiste toutefois une nécessité de corriger certaines insuffisances portant sur l'équilibre calco-carbonique (agressivité de l'eau), et les teneurs en fer et manganèse de petites unités de traitement.

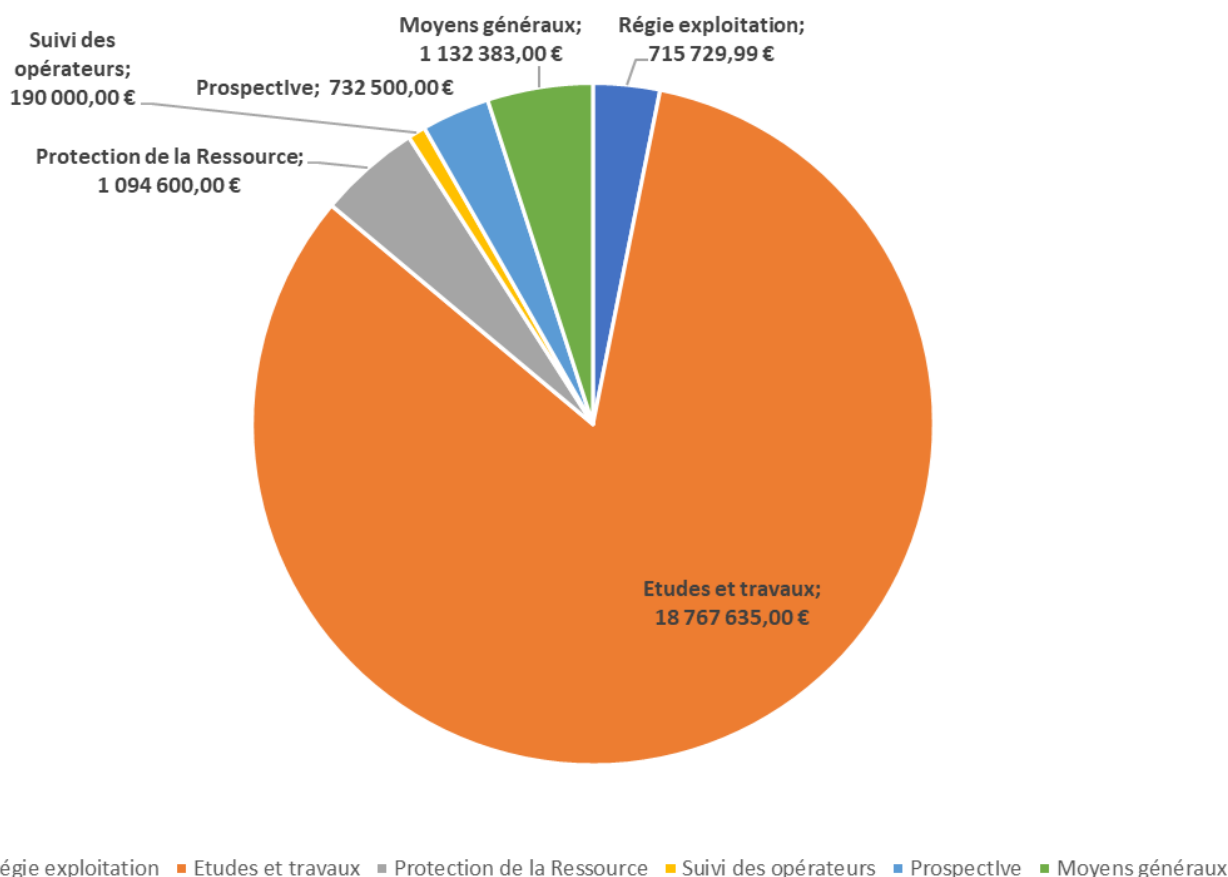
Ces problématiques seront abordées dans le cadre du nouveau schéma directeur en prenant en compte les évolutions globales du code de la santé publique.

▪ Le tableau récapitulatif des investissements par direction

Programme investissement par direction et par thématique	Nouveaux Programmes 2024	Paielements 2024 sur AP 2023 et 2024	Paielements 2025 sur AP 2023 et 2024	Paielements 2026 sur AP 2023 et 2024
Régie exploitation	476 800,00 €	715 729,99 €	80 000,00 €	- €
Distribution	476 800,00 €	396 800,00 €	80 000,00 €	- €
Production	296 500,00 €	296 500,00 €	- €	- €
Gestion des abonnés exploitation	22 429,99 €	22 429,99 €	- €	- €
Etudes et travaux	16 168 625,00 €	18 767 635,00 €	14 578 100,00 €	420 000,00 €
Canalisations	13 140 200,00 €	13 606 710,00 €	8 508 100,00 €	420 000,00 €
Equipements	394 925,00 €	398 425,00 €	70 000,00 €	
Etudes	300 000,00 €	80 000,00 €	220 000,00 €	- €
Réservoirs	1 040 000,00 €	2 591 000,00 €	2 210 000,00 €	- €
Ressource en eau	- €	70 000,00 €	- €	
Sécurisation des ouvrages	384 000,00 €	344 000,00 €	80 000,00 €	- €
Usine	909 500,00 €	1 677 500,00 €	3 490 000,00 €	- €
Protection de la Ressource	1 025 600,00 €	1 094 600,00 €	- €	
Equipements suivi des opérateurs	190 000,00 €	190 000,00 €	- €	- €
Etudes Prospectives	1 490 000,00 €	732 500,00 €	795 000,00 €	240 000,00 €
Moyens généraux	1 132 383,00 €	1 132 383,00 €	- €	
TOTAL GENERAL	20 483 408,00 €	22 632 847,99 €	15 453 100,00 €	660 000,00 €

Crédits de paiement 2024 par direction

Crédits de paiement 2024 sur AP 2023-2024



5.3 - Hypothèses retenues pour la construction du budget annexe « compétence facultative eau »

La construction budgétaire pour l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50 a été établie suivant les principes suivants :

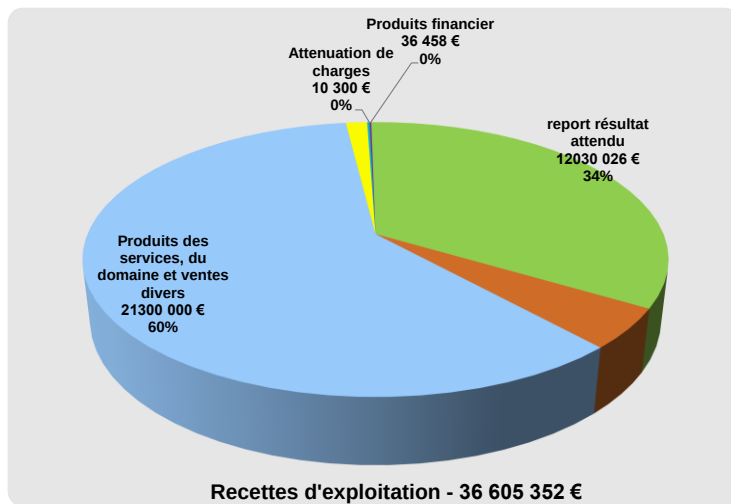
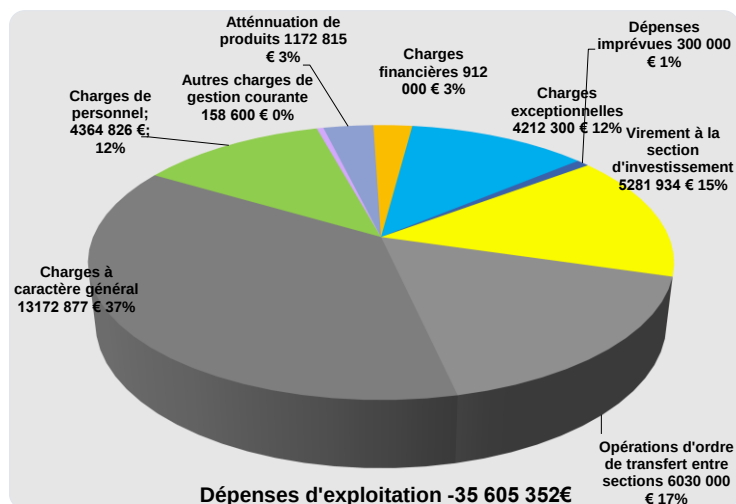
- Prise en compte des économies d'échelle et du coût de fonctionnement du SDeau50 dans sa nouvelle configuration.
- Prise en compte d'une mutualisation des charges de direction, de bureau d'études et du personnel de la régie.
- En matière d'énergie, le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité d'un montant de 278 790 € en 2023 ne sera pas reconduit en 2024. Le solde de la compensation financière versée par le SDEM sera 1 330 000 € (+ 20 % par rapport au montant annoncé. Selon le BPU pour 2024 issu du marché avec le SDEM, les prix unitaires sont nette diminution. La dépense 2024 selon la puissance souscrite diminuera de 30 à 48 % par rapport à 2023. Compte tenu de son caractère industriel et commercial, le SDeau50, sur sa demande, pourrait bénéficier, à compter du 1^{er} février 2024, d'un dégrèvement de l'ex taxe CSPE renommée accise sur l'électricité d'un montant d'environ 95 k€.
- Les recettes de fonctionnement des budgets annexes proviennent de la vente d'eau aux usagers du service. Les tarifs 2024 ont été définis en concertation avec les présidents de CLEP et les membres des commissions distribution. Une augmentation de 6 % du tarif médian de la facture de 120 m³ soit 18 centimes par m³ a été appliquée tout en maintenant un tarif plafond de 3.99 € TTC le m³ pour une facture de 120 m³. Les orientations budgétaires 2024 prennent en compte les recettes évaluées au sein de chaque commission distribution en fonction de ses tarifs et de ses prévisions de consommations
- Financement des nouveaux travaux d'investissement assuré pour les dépenses prévisionnelles de l'année 2024, par des aides des Agences de l'Eau, par autofinancement ou par **emprunt qui sera actualisé en fonction de la planification des travaux.**

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

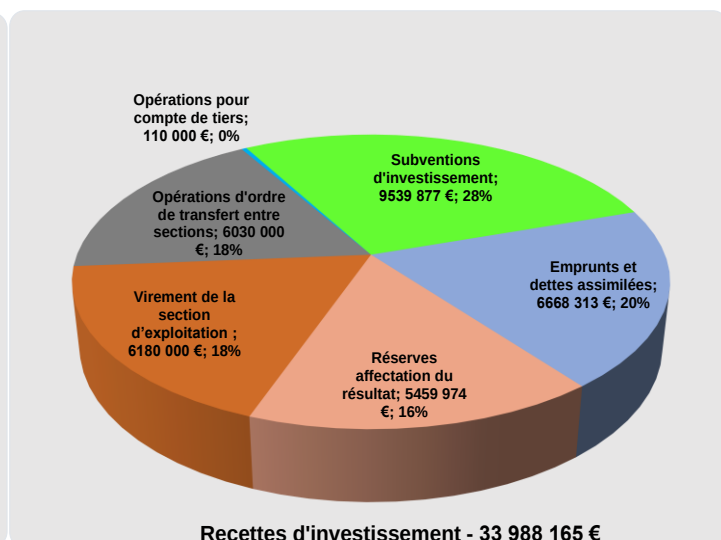
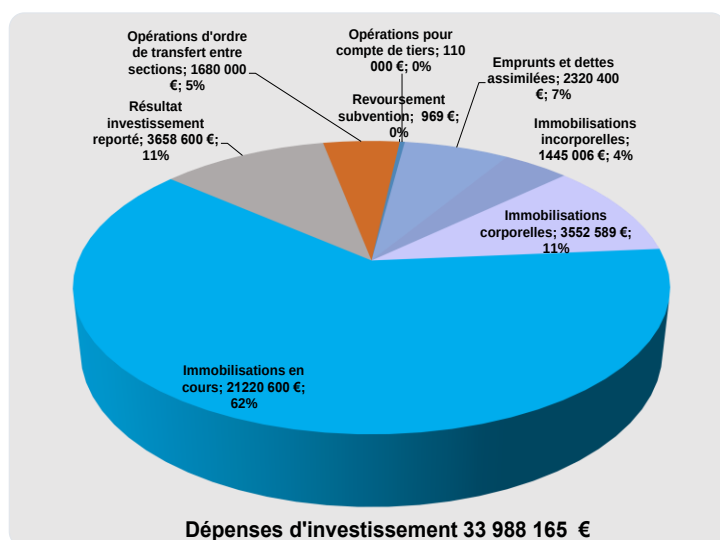
5.4 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024

5.4.1 - Budget annexe « compétence facultative eau »

■ Section d'exploitation



■ Section d'investissement

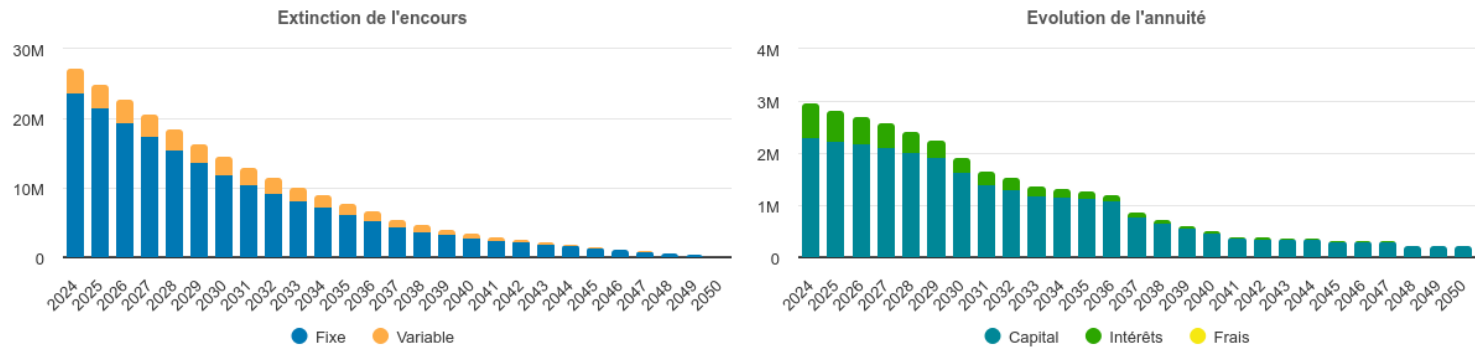


5.4.2 - Etat de la dette des budgets annexes liés à la compétence à la carte

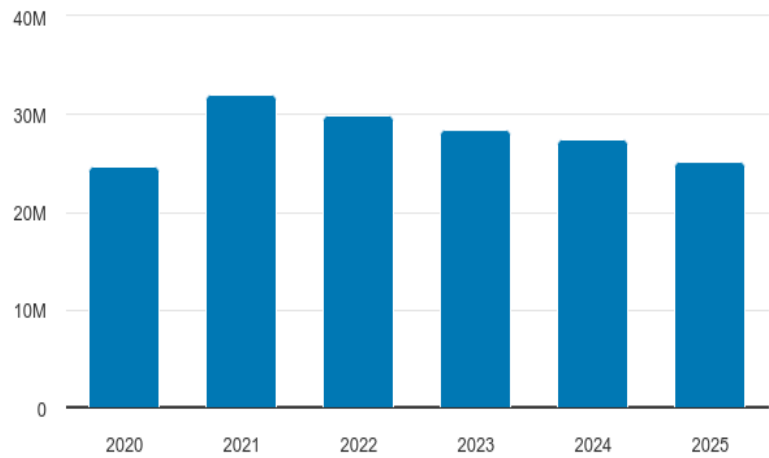
Pour l'année 2024, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence à la carte est le suivant :

- 119 emprunts - Encours de la dette : 27 388 733.39 €
- Annuité : 2 973 492.72 € (dont amortissement = 2 303 011.93 €) - Taux moyen : 3.16 %

Les évolutions de l'encours et des annuités de la dette sont les suivantes :



Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts



5.4.3 - Evolution budgétaire 2020-2023

Les soldes intermédiaires de gestion du budget annexe de la compétence facultative eau :

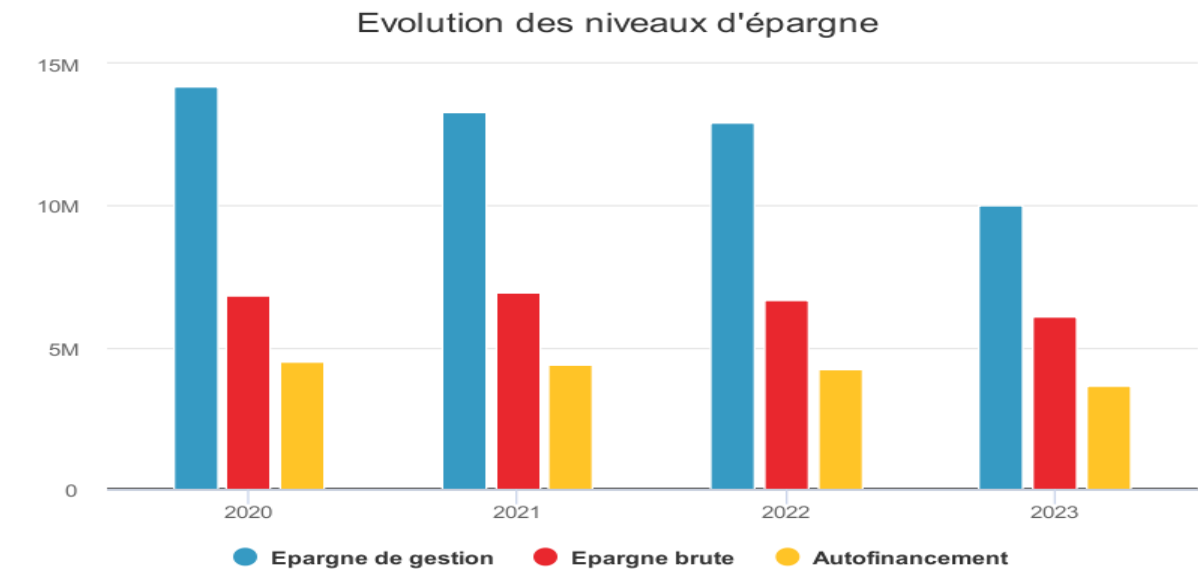
	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courant	25 314 701	25 048 310	25 662 526	24 649 557
Dépenses de fonctionnement courant	11 132 975	11 741 525	12 752 995	14 621 503
Epargne de gestion	14 181 726	13 306 785	12 909 531	10 028 054
Résultats financiers	-742 726	-698 787	-639 906	-464 259
Résultats exceptionnels	-6 620 275	-5 660 320	-5 570 298	-3 458 386

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

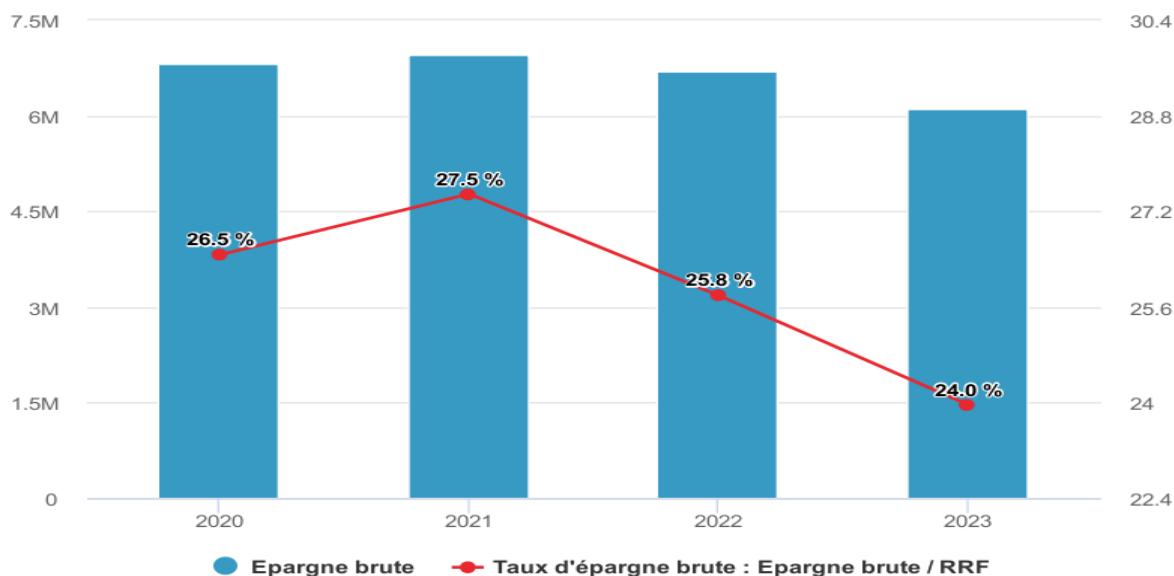
Epargne brute	6 818 724	6 947 678	6 699 327	6 105 409
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	2 313 577	2 535 625	2 439 753	2 438 955
Epargne Disponible (Autofinancement net)	4 520 852	4 412 053	4 259 574	3 666 454
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	26.47 %	27.49 %	25.79 %	23.96 %
Dette au 31 12	32 794 249	30 302 451	28 539 698	29 212 852
Capacité de désendettement	4,81	4,36	4,26	4,78

On constate que les recettes de vente d’eau sont en diminution par rapport aux années précédentes tandis que les dépenses de fonctionnement augmentent.

Les épargnes de service tiennent compte des charges de rattachement qui n’ont pu être exécutées en raison de la refonte budgétaire.



▪ [Focus sur l'épargne brute](#)



■ Evolution des recettes d'exploitation

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2020	25 764 724	-
2021	25 269 703	-1.92 %
2022	25 972 457	2.78 %
2023	25 486 128	-1.87 %

Les recettes d'exploitation de 2023 tiennent compte d'un montant de recette exceptionnelle correspondant à l'aide du SDEM50 et des pénalités appliquées à SAUR et OTV.

6- Budget principal de la Compétences Obligatoires – Orientations budgétaires

6.1 - Hypothèses retenues pour la construction du budget 2024

- Budget de fonctionnement :
 - Prise en compte des charges de fonctionnement communes à l'ensemble des budgets préalablement financées par le budget principal, avec application d'une clé de répartition validée par le comité syndical. Celle-ci est fixée à 45 % pour la compétence obligatoire et 55 % pour la compétence facultative eau.
 - Prise en compte de l'ensemble des charges de personnel de droit public avec remboursement par le budget annexe de la compétence facultative eau des charges lui étant dédiées.
 - Prise en compte des dépenses liées à la compétence obligatoire
 - Prise en compte des dépenses liées au schéma directeur du service informatique

Les recettes de fonctionnement du budget principal proviennent :

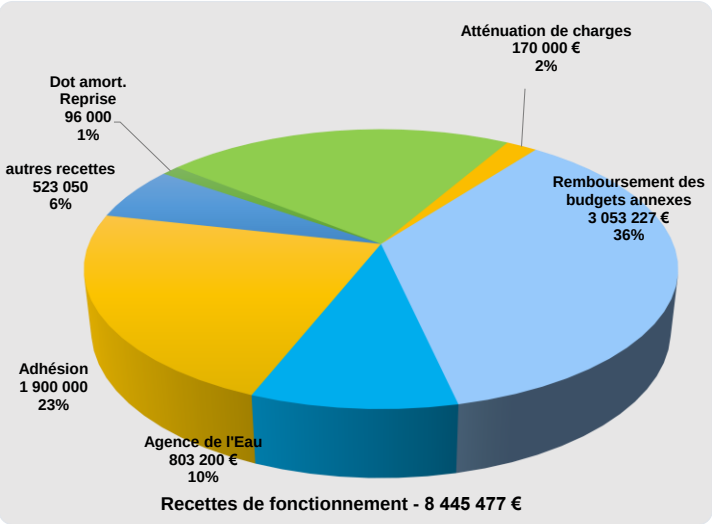
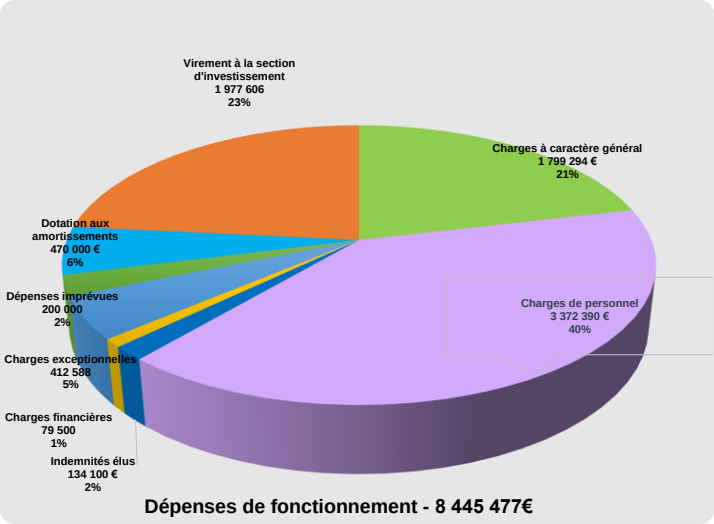
- Du remboursement par le budget annexe de la compétence facultative eau
- Des aides des agences de l'eau correspondant aux postes liés à l'animation sur les AAC, aux études et aux travaux d'interconnexions.
- De l'adhésion des membres à la compétence obligatoire

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

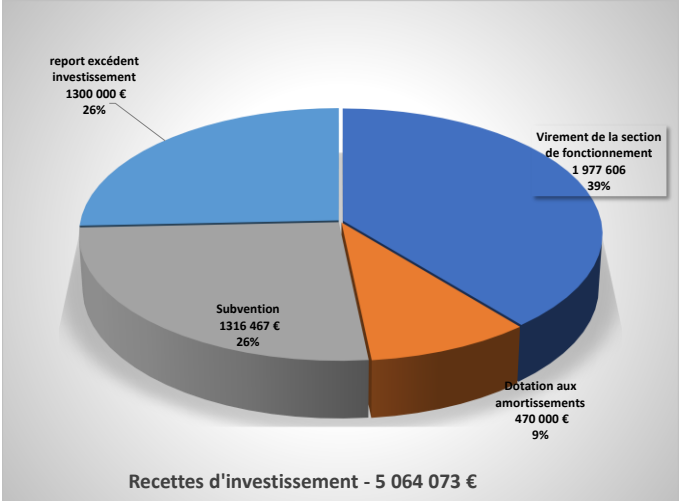
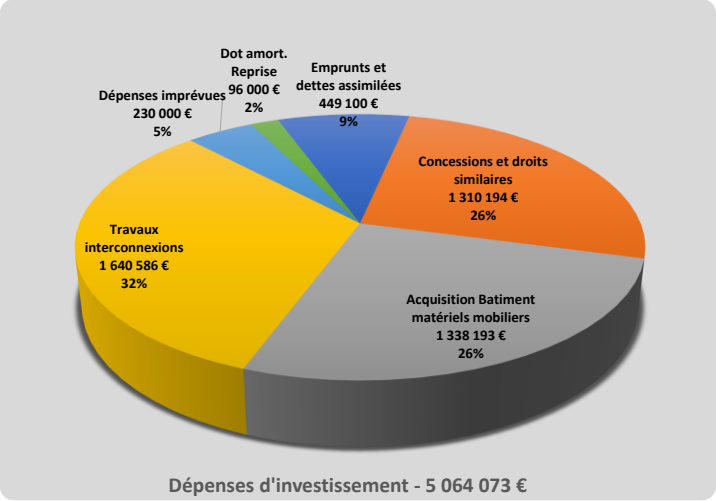
- Budget d'investissement :
 - Prise en compte des études et travaux liés à la compétence obligatoire, la participation à l'acquisition du bâtiment administratif selon la clé de répartition susvisée.
 - Prise en compte des études liées au schéma directeur du service informatique qui seront réparties selon la clé de répartition
 - Les charges financières et patrimoniales liées à la construction des interconnexions

6.2 - Etat des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2024

■ Section de fonctionnement



■ Section d'investissement

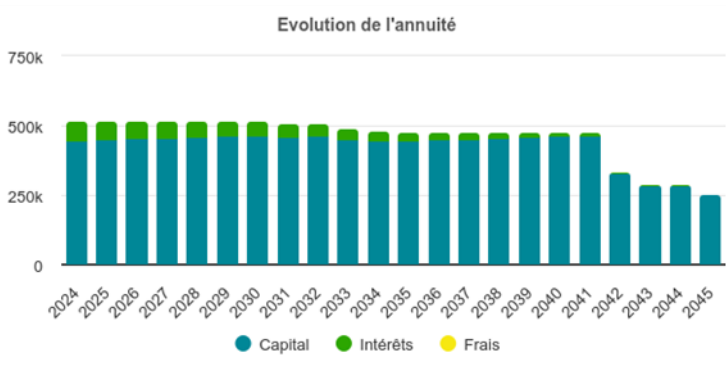
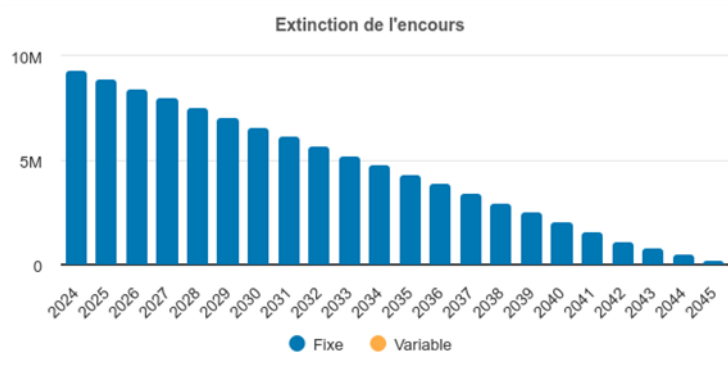


6.3 - Etat de la dette

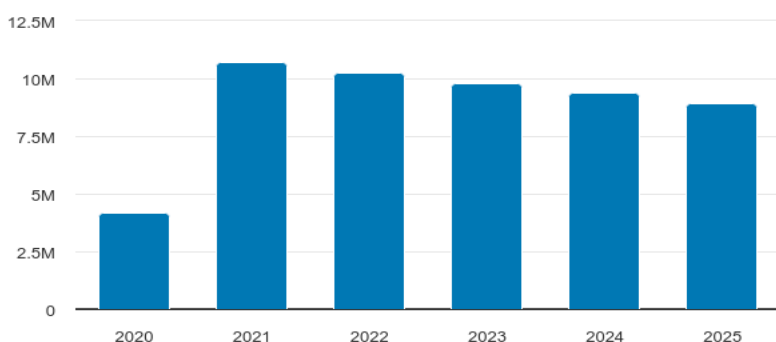
Pour l'année 2024, l'état des emprunts regroupés au sein du SDeau50 au titre de la compétence obligatoire est le suivant :

- 11 emprunts - Encours de la dette : 9 362788.92 €
- Annuité : 519 889.29 € (dont amortissement = 447 373.27 €) - Taux moyen : 0.85 %

Accusé de réception en préfecture
 050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
 Date de télétransmission : 13/02/2024
 Date de réception préfecture : 13/02/2024



Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice sans la réalisation de nouveaux emprunts



Structure des emprunts : 100 % taux fixe

6.4 - Evolution budgétaire 2020 – 2023

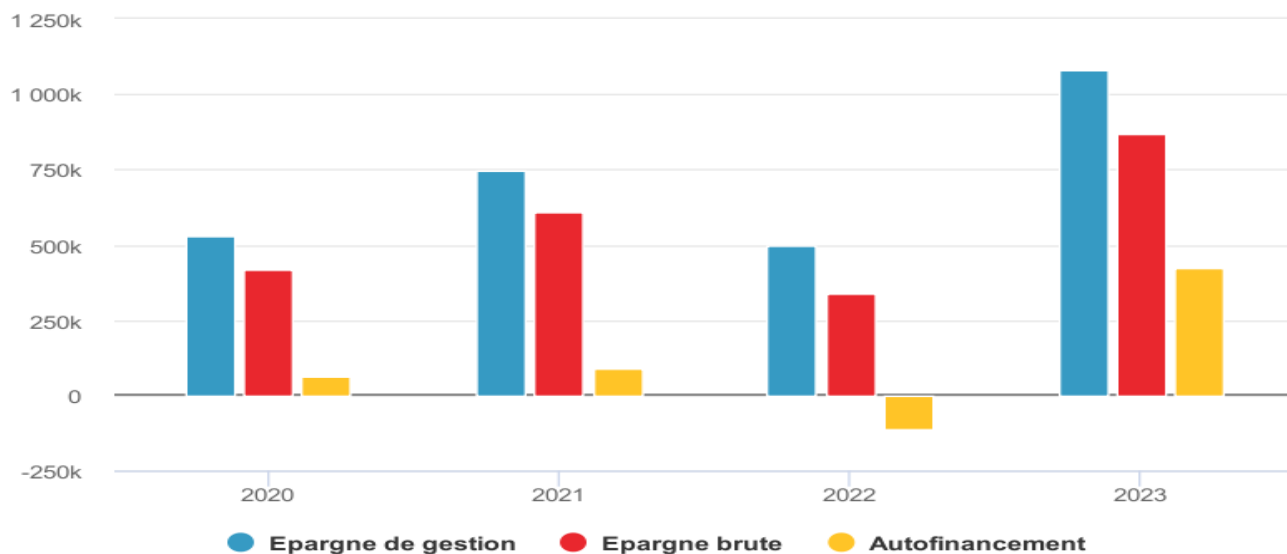
Les soldes intermédiaires de gestion du budget principal de la compétence obligatoire :

	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement courant	4 666 547	5 111 418	5 064 466	5 199 377
Dépenses de fonctionnement courant	4 139 814	4 367 357	4 567 500	4 117 555
Epargne de gestion	526 732	744 061	496 966	1 081 822
Résultats financiers	-55 375	-81 932	-79 056	-70 199
Résultats exceptionnels	-52 172	-53 632	-77 813	-141 669
Epargne brute	419 185	608 497	340 097	869 954
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	356 063	520 264	454 525	445 000
Epargne Disponible (Autofinancement net)	63 122	88 233	-114 428	424 954
Taux d'épargne brute : Epargne brute / RRF	8.52 %	11.89 %	6.71 %	16.72 %
Dette au 31 12	10 781 948	10 261 684	9 807 159	9 362 159
Capacité de désendettement	25,72	16,86	28,84	10,76

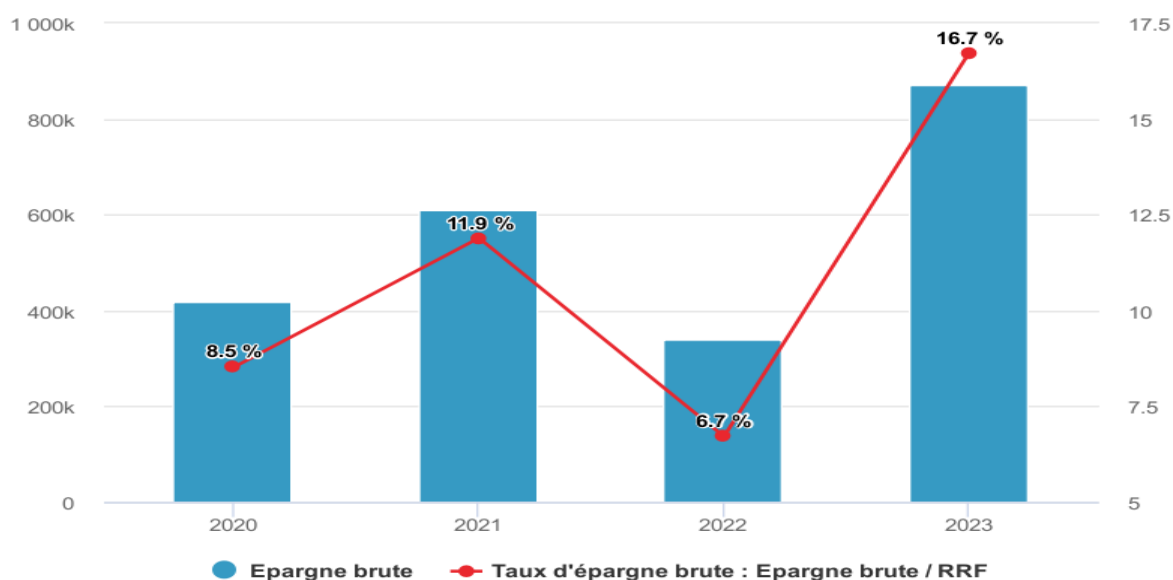
La diminution des charges à caractère général et l'augmentation de la cotisation en 2022 ont permis de rétablir les épargnes de service et avoir une capacité nette positive.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Evolution des niveaux d'épargne



Focus sur l'épargne brute



Evolution des recettes d'exploitation

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
2020	4 919 622	-
2021	5 118 293	4.04 %
2022	5 067 611	-0.99 %
2023	5 203 105	2.67 %

7 - Prévisions budgétaires 2023 relatives aux ressources humaines et moyens généraux

7.1 – Locaux administratifs

Le SDeau50 loue des locaux d'une surface de 670 m² dans le cadre d'un bail commercial ayant une échéance le 31 août 2024 au rez-de-chaussée et au premier étage d'un bâtiment situé sur la commune de Saint-Lô ; Les services finances, ressources humaines, systèmes d'information, prospective, ressource en eau, direction générale, communication y sont basés. Ces locaux ne sont plus adaptés à l'activité de la structure (taille, composition, espaces annexes et de stockages, salle pour organiser les instances de la structure) et sont onéreux en coût de location et de fonctionnement.

Le SDeau50 s'est porté acquéreur dans le cadre de la mise aux enchères organisée via la plateforme Agorastore par la communauté d'agglomération saint-loise pour la cession de son ancien siège, immeuble de bureau de 1494 m² avec parking situé 101 rue Alexis de Tocqueville à Saint Lô sur la parcelle CR 417 pour une contenance de 10 308 m². Le montant de cette acquisition est de **pour un montant de 1 537 000 € hors frais. A cela s'ajoute, les équipements et les travaux d'amélioration pour un montant de 497 K€.** La répartition de cette charge est de **45% sur le budget compétence obligatoire et 55 % € sur le budget compétence facultative.**

7.2 - Structure des effectifs et temps de travail

Au 1^{er} janvier 2024, le SDeau50 compte 76 emplois pourvus :

Postes non permanents :

- 2 Apprentis : un présent toute l'année l'autre pour 8 mois
- 2 Agents administratifs remplaçants
- 1 Adjoint technique remplaçant
- 1 adjoint administratif en renfort au service finance dans l'attente de pourvoir un poste permanent

Postes permanents :

- 63 par des agents à temps complet (35h/35h) :
 - 40 de droit public titulaires
 - 2 de droit public en CDI
 - 7 de droit public en CDD
 - 14 de droit privé en CDI
- 4 par des agents à temps partiel
 - 3 de droit public titulaire
 - 1 de droit public en CDD
- 3 par des agents à temps non complet correspondant à un équivalent de 1.09 ETP
 - 3 de droit public titulaire

De plus des postes sont vacants au 1^{er} janvier 2024 :

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

- Un emploi de technicien ressource en eau, recrutement finalisé et arrivée de l'agent le 1er février 2024
- Deux emplois d'agent d'exploitation régie secteur centre, un recrutement en cours de finalisation, arrivée prévue au 1er février 2024
- Un emploi de gestionnaire administrative pour l'administration générale
- Un emploi de technicien chargé du suivi des opérateurs
- Un emploi de responsable de la ressource en eau, recrutement en cours
- Un emploi de gestionnaire comptable, pourvu temporairement par un emploi occasionnel le temps de revoir la fiche de poste en fonction des besoins liés à l'augmentation des marchés et à la refonte budgétaire
- Un renfort service production sud pour 3 mois (absence prévisionnelle de 2 agents en congés paternité en février et avril), arrivée de l'agent le 8 janvier 2024

7.3 – Masse salariale

En préambule, il convient de préciser que depuis courant 2020, le SDeau50 a engagé la mise en œuvre des conclusions de l'audit organisationnel et fonctionnel des services réalisé par KPMG et Gétudes, se traduisant d'une part par la réorganisation des services existants et d'autre part par un renforcement des équipes dans les domaines identifiés dans l'audit, soit pour faire face à la charge de travail, soit pour renforcer et développer certaines compétences indispensables au bon fonctionnement de la structure. Cette mise en œuvre s'est traduite par une augmentation de la masse salariale à partir de 2021.

Pour rappel, l'année 2023 a été marquée par une nouvelle augmentation de la valeur du point servant de base au calcul du traitement indiciaire des agents de droit public au 1er juillet 2023 de 1.5% d'augmentation (pour mémoire + 3.5% en 2022). La même augmentation a été appliquée aux agents de droit privé. Cette augmentation s'appliquera donc en année pleine pour la collectivité en 2024.

Les dépenses de personnel 2024, présentées dans le cadre du présent ROB correspondent aux charges des 75 emplois permanents et non permanents pourvus au 1^{er} janvier 2024 et des recrutements en cours ou à prévoir en 2024.

Concernant les nouveaux postes envisagés :

- Un poste de technicien pour le service informatique chargé du support suite à l'élaboration d'un schéma directeur informatique
- De la création éventuelle de postes pour l'animation des SAGE
- A aussi été prévu pour les emplois non permanents :
- 3 contractuels remplaçant des agents en maladie longue pour toute l'année 2024 (congés de longue maladie demandés ou accordés). Le recours à de l'intérim pour des remplacements courts à hauteur de 7100 € sur la régie (identique à 2022 et 2023)
- Le recours au service remplacement du centre de gestion pour 18200 € (identique à 2022 et 2023).

Le coût des postes non pourvus au 1^{er} janvier 2024 a été intégré à la prévision.

La masse salariale 2024 a été estimée en tenant compte

- De l'indice de rémunération de fin 2023 pour les agents présents mais en intégrant les changements d'échelons 2024. Le traitement indiciaire des agents a été revalorisé en tenant compte des 5 points d'indices ajoutés à toutes les grilles de rémunérations à la suite des décisions gouvernementales de l'été dernier afin d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Cet ajout de 5 points d'indice par agent public représente une augmentation brute hors charges de 20 000 € par an (hors heures supplémentaires), 5 000 € de cotisation CNRACL supplémentaires notamment.
- De l'indemnité de télétravail revalorisée aussi à l'automne dernier à 2.75 € par jour au lieu de 2.50 €. Pour rappel le SDeau50 n'autorise qu'un jour de télétravail par semaine.
- De l'assurance du personnel et de l'action sociale (CNAS et chèques-déjeuner), l'assurance statutaire connaissant une augmentation en 2024 de 3% suite à la réforme des retraites.
- D'une augmentation de la valeur du point des fonctionnaires de 0.8% sur l'année : une évolution des rémunérations pourrait intervenir en cours d'année en fonction des décisions prises par l'Etat, le gouvernement travaille sur une refonte des grilles indiciaires de toutes les catégories d'agents qu'il est difficile d'estimer à ce jour.
- Des revalorisations des charges suivantes :
 - Taux de prévoyance agents de droits privé (+3.66%),
 - Mutuelle agents de droit privé (entre 1 et 2.5 euros de plus par agent par mois),
 - Cotisation transport augmentée de 0.45% à 0.6 % soit 3.34 % de plus : le SDeau50 est assujéti au versement transport depuis 3 ans mais il bénéficiait d'un dégrèvement de 75% de la cotisation la première année, 50% la deuxième année et 25% la troisième année. Ce dégrèvement est donc terminé et la cotisation s'applique au taux de 0.6% à partir de 2024.

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

A noter, l'augmentation du taux de cotisation de retraite des fonctionnaires (cotisation CNRACL) qui devait augmenter de 3.3 % en 2024 n'augmentera pas (source site CNRACL mis à jour le 30/12/2024)

- Des conventions de prestation avec les communes pour l'intervention des agents communaux. (120 500 €) en cours dont le montant est en baisse (fin de la mise à disposition de personnel à Bréhal, à Cerisy la Salle)

En ce qui concerne les autres frais liés au personnel (hors chapitre 012)

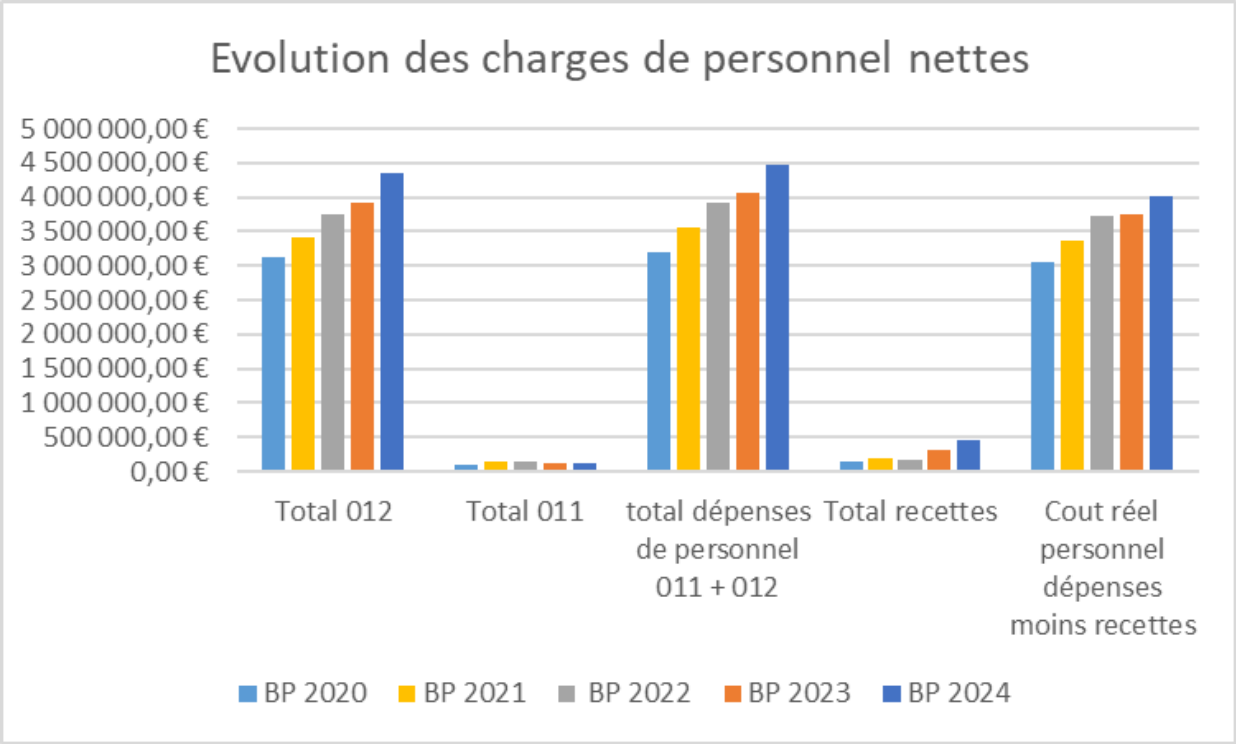
- Le budget de formation a été diminué à 50 000 € soit 22 000 € de moins, la quasi-totalité des formations de sécurités obligatoires permettant aux agents de travailler en sécurité et d'avoir les habilitations liées à leurs postes ont été organisée fin 2022 et durant l'année 2023.
- La prestation d'élaboration des salaires est stable puisque le SDeau50 a repris l'élaboration de l'ensemble des salaires de droit public en août 2022.
- Les frais de missions ont été estimés à 20 000 €, pour rappel une revalorisation des indemnités de déplacements a été décidée par le gouvernement en septembre dernier.
- Les frais d'annonces et insertions réduits à 4 000 € (moins de recrutements à prévoir, utilisation de réseaux sociaux gratuits)
- Les frais liés au vêtements professionnels sont identiques à 2023

Au niveau des recettes ont été prévues :

- La participation des agents aux tickets restaurant en atténuation de charges en diminution suite à la modification de la participation du SDeau50 et de même que les remplaçants ont été prévu en dépenses, les recettes liées au contrat d'assurance statutaire ont été prévues en atténuations de charges pour un total de 171 000 €
- Les subventions liées aux postes de la ressource en eau pour 215 000 € et des recettes en cas de création des postes pour l'animation des SAGE pour 65 000 €.

Le montant global prévisionnel du coût réel du personnel pour 2024 incluant toutes les dépenses (chapitres 011 et 012) diminué des recettes pour 2024 est donc de 4 025 060 € (pour 3 745 631 € prévus en 2023).

La masse salariale en donnée brute représente pour le budget globalisé environ 17.5 % des dépenses de fonctionnement.



Evolution du nombre de postes en proportion de la masse salariale :

Evolution du nombre d'agents de la structure :

Accusé de réception en préfecture
050-200033462-20240208-OC2024-02-08-01-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

Ces chiffres incluent les postes permanents et les non permanents (contrats aidés, apprentis, remplacements de maladie)

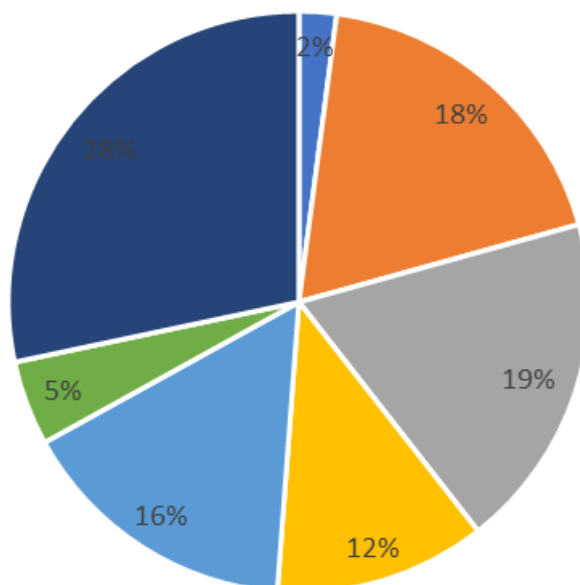
	2024	2023	2022	2021	2020
Cout réel personnel dépenses moins recettes	4 025 029,57 €	3 756 097,79 €	3 729 246,00 €	3 374 273,00 €	3 062 068,68 €
Nombre d'agent présents 01/01 (permanents et non permanents)	75	74	63	68	64
Postes non pourvus au 1er janvier	10	5	10	5	4
Total agents budgétés permanents et non permanents	85	79	73	73	68
Dépense/poste	52 647,41 €	51 398,93 €	53 540,36 €	48 758,26 €	47 142,77 €

La répartition des charges globales « ressources humaines » pour l'année 2024 se répartissent budgétairement ainsi :

Dépenses de personnel budget compétence obligatoire 21%, compétence facultative 79 %.

Charge salariale nette (dépenses moins recettes) répartie budget compétence obligatoire 14%, compétence facultative 86 % du fait des subventions des agences de l'eau.

Répartition dépenses de personnel BACF



- Protection de la ressource
- Production exploitation
- Distribution - Exploitation
- Gestion des abonnés
- Etudes et Travaux
- Suivi des Opérateurs
- RH mutualisées (RH, Fin, Info...)

8 –Etat annuel des indemnités des élus

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles techniques applicables aux collectivités et à leurs groupements, et apporté son lot de nouveautés, parmi lesquelles : la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cette nouvelle disposition relève de l'obligation des communes d'établir l'ensemble des indemnités perçues par les élus des conseils municipaux et ceux disposant de tout mandat au sein de tout syndicat. Elle doit être mise en œuvre avant l'examen du budget.

A titre d'information :

	Indemnités brutes Mensuelles
Président	1528,54
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07
Vice-Président	764,07

Le Débat d'Orientation Budgétaire sera suivi du vote du Budget Primitif 2024 en mars 2024.